

lares

savoirs à échanger

état et enjeux des recherches
sur les politiques sociales
en Bretagne

Dominique BOULLIER
Catherine NOZAY

novembre 1983

Université de Haute-Bretagne

SOMMAIRE

ETAT ET ENJEUX DES RECHERCHES EN POLITIQUES SOCIALES EN BRETAGNE

Préambule - Sources et méthodes.

1 - DU FINANCEMENT A LA DIFFUSION : LA RECHERCHE EST UN PROCESSUS DE PRODUCTION

- 11 - le financement
- 12 - la décision
- 13 - la production
- 14 - la réalisation matérielle
- 15 - le stockage
- 16 - la diffusion

2 - DES BLOCAGES SYMPTOMATIQUES

- 21 - VISIBILITE DES PRODUCTIONS MAIS BLOCAGE
 - blocage à l'accès
 - blocage à la diffusion
- 22 - ABSENCE DE VISIBILITE
 - la mauvaise volonté apparente
 - l'auto-censure

3 - PRINCIPES DE DELIMITATION ADOPTES DANS L'INVENTAIRE USAGES DE LA FRONTIERE ET DU FLOU

- 31 - limites géographiques
- 32 - le champ des politiques sociales

- 33 - sélection des centres de production
- 34 - sélection des productions

4 - IDENTIFICATION DES FORCES DE LA RECHERCHE : QUI CHERCHE QUOI ?

- 41 - les administrations et services publics
- 42 - les associations
- 43 - organismes ayant vocation à l'enseignement et à la recherche ou à l'un ou l'autre
- 44 - écoles, universités, centres de formation autres que de travailleurs sociaux.

5 - QUELQUES ENJEUX D'UNE RECHERCHE : INNOVATION ET / OU CONFORMISME

- 51 - démarcations
- 52 - conformités

6 - LES RECHERCHES COMME ECHANGES DE LANGUES, DE STYLES ET DE CODES

- 61 - définition et démarche
- 62 - la " recherche ", échange de langues
 - 621 les parlers
 - 622 les modes d'information
 - 623 la connaissance naît de l'échange
- 63 - la " recherche ", échange de styles
 - 631 les fabriques
 - 632 les modes de production
- 64 - la " recherche ", échange de codes
 - 641 les observances
 - 642 les modes de gouvernement

7 - CONCLUSION : SAVOIR ET SAVOIR FAIRE

INVENTAIRE ORDONNE

- liste des centres de production dont modalités de contact
- liste des productions régionales pour les 5 dernières années.

PREAMBULE

L'inventaire des travaux portant sur les politiques sociales dans trois départements bretons (Illet-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère) a fait l'objet d'un projet du LARES en date du 29.4.83.

Cependant, celui-ci a dû être modifié pour tenir compte du changement d'objectifs de la MIRE et des contraintes financières qui en ont découlé.

Malgré cela, nous avons cherché à conserver la problématique qui était la nôtre au départ, à savoir de ne pas accumuler des matériaux (titres des études et nom des organismes producteurs), ce qui n'aurait eu aucun sens mais de replacer ces matériaux dans le contexte social qui les détermine en tentant de déceler le mode de production de la recherche qui lui donne sa signification.

Pour cela nous n'avons pas seulement porté notre investigation près des centres de production mais nous avons cherché autant que possible à obtenir des informations sur l'ensemble des interventions sociales conduisant à l'élaboration et à la diffusion d'une étude en essayant de dégager les stratégies qui structurent les rapports sociaux au sein de la recherche. Nous avons été ainsi amenés à tenter de répondre aux questions essentielles : qui produit et pourquoi? en posant comme hypothèse que si c'est le désir de se faire reconnaître avant tout auprès des financeurs qui pousse à écrire d'autres logiques sociales pouvaient être mise en oeuvre aboutissant ainsi à ce que certains produisent et d'autres non.

D'autres aspects comme le principe d'évolution de la recherche contenu dans le projet initial n'a pu qu'être effleuré à cause de la minceur des matériaux qui par ailleurs nous ont conduits à être très prudents sur l'ensemble des orientations décelées qui n'ont valeur que de tendances.

Sources et méthode.

Pour réaliser cet inventaire nous avons utilisé différents fichiers, le répertoire du LARES sur les centres de documentation en Sciences Humaines et Juridiques de Rennes, un fichier de services de documentation réalisé par une association de documentalistes constituée depuis le 26 octobre 82 à l'initiative de l'Etablissement Public Régional, l'ADBS ainsi qu'un autre fichier, celui du CESPAR, association rennaise qui s'efforce de mettre à jour des informations de nature économique et sociale sur le Pays de Rennes, et met en oeuvre un fichier des productions locales entre autres. D'autres sources plus informelles ont été utilisées : plaquette de la Ville de Rennes signalant les associations existant sur la ville, numéro spécial de la revue Autrement sur la Bretagne.

Compte tenu du peu de temps dont nous disposions, l'investigation a été conduite par téléphone. Le contact avec un interlocuteur en situation de responsabilité a toujours été recherché même s'il n'a pas toujours été obtenu et sans négliger de toucher les agents qui sans avoir de responsabilités particulières pouvaient, par leur fonction ou leur connaissance du milieu, avoir connaissance d'informations intéressantes sur leurs propres productions ou celles d'autres agents.

La période pendant laquelle s'est déroulée l'enquête juste avant (mai-juin) et après les congés d'été (septembre) n'a pas facilité les choses, les absences s'ajoutant aux surcharges de travail pour rendre les interlocuteurs peu disponibles.

Des sollicitations téléphoniques répétées ont été nécessaires en conséquence accroissant les difficultés dues à d'autres facteurs, les sollicitations concernant les DDASS ont été particulièrement nombreuses, de 5 à 10 appels environ pour chacune d'entre elles et plus de 10 fois en ce qui concerne la CAF d'Ille-et-Vilaine, les retours aux standards très fréquents dans les administrations ainsi que le passage par des secrétariats peu informés et peu enclins à déranger un responsable surchargé. Autant que possible était recherché le nom d'une personne-clé de par ses positions ou ses res-

ponsabilités afin d'obtenir plus facilement une communication téléphonique "utile". En effet, il a été remarqué que la demande d'un contact téléphonique avec un responsable sans indication de son nom, surtout dans l'administration était difficile à obtenir et obligeait à remonter d'assez bas la chaîne de la hiérarchie alors que l'énoncé du nom facilitait les choses, ce qui pouvait être perçu en effet comme signe d'une connaissance préalable et donc d'une introduction possible sans préliminaires. Dans le même sens nous avons cherché à utiliser le propre réseau relationnel de nos interlocuteurs qui pouvaient ainsi nous aiguiller sur d'autres pistes et nous introduire chez d'autres correspondants.

A chaque interlocuteur était demandé s'il connaissait l'existence de documents de synthèse ou de réflexion élaborés à partir de la pratique ou des activités de son propre lieu. La détermination du champ d'investigation restait suffisamment vague pour ne pas induire une non-réponse par une définition trop limitative. Le champ des politiques sociales était donc annoncé mais en précisant qu'il s'agissait pour nous d'un domaine vaste ayant trait au social en général. Par ailleurs un point était souligné avec insistance : il ne s'agissait pas de recueillir seulement des recherches ou études au sens universitaire mais aussi des documents écrits de réflexion prenant différentes formes mais comportant une analyse.

Lorsque les informations semblaient particulièrement intéressantes ou susceptibles d'apporter d'autres informations ou lorsque l'interlocuteur en exprimait le désir, une rencontre était proposée permettant d'approfondir l'enquête et de consulter des documents qui ont quelquefois été envoyés spontanément ou sur notre demande dans certains cas.

A la mi-juin une première circulaire de rappel était expédiée aux administrations et autres organismes n'ayant pas donné suite aux appels téléphoniques sans avoir dressé de constat de carence, suivie d'une seconde circulaire datée du 29 juin fixant un délai limité pour le recueil des matériaux (voir photocopies jointes). Début septembre une relance téléphonique systématique était entreprise, à plusieurs reprises pour certains organismes.

Par ailleurs, une lettre d'introduction de la MIRE expédiée le 21 juin 1983 a été utilisée comme lettre d'introduction lors des visites dans les administrations et organismes divers.

x

x

x

CHAPITRE I

DU FINANCEMENT A LA DIFFUSION :

LA RECHERCHE EST UN PROCESSUS DE PRODUCTION

On peut différencier plusieurs étapes dans l'élaboration d'un document de recherche en partant de la prise de décision de réaliser l'étude en liaison ou non avec le facteur du financement qui peut être une étape préalable, en passant par la production avec le problème de connaître les modalités de la prise en charge matérielle de celle-ci (frappe, présentation du document) qui peut intervenir indépendamment, enfin le stockage et la diffusion.

Un organisme ou un agent peut tout réaliser du début jusqu'à la fin du processus, mais il y a plus fréquemment division du travail, le producteur apparaît surtout au cours de la première phase, celle de l'élaboration, un centre de production intervenant ensuite pour stocker et/ou diffuser l'étude, ce même centre ayant ou non assuré le financement à l'origine du processus. A chacune des étapes se pose la question de savoir qui a le rôle actif, les interférences pouvant exister à chaque niveau.

Nous emploierons donc le terme de producteur pour désigner l'auteur d'une étude, celui qui élabore un document d'analyse. Il peut s'agir aussi d'un organisme qui prend en charge ce travail d'analyse et de conception de l'étude. Le centre de production intervient à une autre phase du processus : il s'agit de celui (individu ou organisme) dont le rôle est de faire produire une étude par un producteur -ce qui n'exclut pas qu'il soit lui-même producteur pour d'autres études- et d'en disposer en assurant au moins le stockage.

1.1. Le financement.

Dans notre échantillon nous avons relevé des centres de production Bailleurs de Fonds : APRAS à Rennes, CAF, municipalités, mais des agents isolés peuvent avoir ce rôle dans la mesure où

il n'y a pas de division du travail ou que celle-ci est peu complexe. Ces centres de production ne réduisent pas à cela leur participation à la recherche mais ont un rôle actif dans la prise de décision elle-même : le financement vient en contrepartie d'une commande même si les termes de celle-ci font l'objet d'une négociation, l'étude est faite véritablement pour le compte de l'organe qui finance pour répondre à ses besoins, même si celui-ci n'intervient plus ensuite comme une Caisse d'Allocations Familiales qui a demandé à un laboratoire de recherche de réaliser plusieurs études et les a financées mais ne peut donner d'information sur le mode de stockage des documents ni sur la nature de ceux-ci. D'autres centres de production sont par contre à la fois bailleurs de fonds et partie prenante d'une recherche à un autre stade.

D'autres structures existent à Rennes n'ayant qu'un rôle de financement et de sélection de projets proposés par des organismes : le Comité Consultatif de Promotion de la Santé, l'Eta-blissement public régional jouent également ce rôle, plusieurs co-financeurs peuvent intervenir sur un même projet. Ainsi le Comité Consultatif de Promotion de la Santé privilégie les projets dont une partie du financement est déjà assurée.

1.2. La décision.

La décision peut être indépendante du financement -c'est le cas du chercheur qui décide de faire une thèse- ou liée à celui-ci : la recherche opérationnelle en est l'illustration. Se pose ensuite la question de savoir qui décide ? Cela peut être une personne seule (le chercheur pour faire sa thèse) mais aussi un organisme et au sein de cet organisme un agent investi ou non de cette responsabilité dans le cadre de la division du travail interne à l'entreprise, agissant ou non dans le cadre de ses attributions professionnelles. Hors le facteur financier, la décision prise est dans tous les cas déterminée par une certaine logique qu'il s'agira de cerner.

La décision de produire même si elle s'accompagne du financement ne se confond pas toujours avec le pouvoir quant à la réalisation de l'étude : le pouvoir de l'auteur sur l'étude qu'il réalise est manifeste et il ne faut pas négliger le poids des collaborateurs au sein de l'organisme qui peuvent faire intervenir leur propre jeu institutionnel différent ou même contradictoire de celui de la direction. Ainsi, les intérêts d'une équipe de travailleurs sociaux peuvent être différents de ceux du directeur qui les emploie, ce qui peut avoir des conséquences quant au rôle qu'ils joueront alors dans une collaboration de recherche.

1.3. La production.

Le producteur est souvent indépendant du décideur. C'est le cas des bailleurs de fonds commandant une étude dont le cadre est déterminé à l'avance mais qui sera réalisée ailleurs, la CAF à Rennes, certaines municipalités procèdent de cette façon. Quel-quefois le bailleur de fonds-décideur va plus loin et est partie prenante dans la production elle-même. A Rennes les équipes du Relais de la Sauvegarde de l'enfance ont effectivement collaboré à l'élaboration de l'étude effectuée par le LARES.

A cette étape le producteur indépendant devient rare : celui qui a financé, décidé et élaboré sa propre étude. S'il s'agit d'un organisme il peut y avoir une division du travail au sein même de celui-ci à ce stade : le décideur peut être différent du producteur qui peut être un producteur collectif, une équipe par exemple, mais aussi un ou des agents placés à un niveau de responsabilité différent du décideur, intégrés ou non à la logique institutionnelle de l'organisme. Si le producteur effectif, non décideur, détient une partie de pouvoir quant à sa production qu'il utilise dès la prise de décision, la recherche peut conserver un caractère personnel et rester marginale par rapport à l'organisme mais elle peut aussi être intégrée comme les travaux du GRETA Avenir-Jeunes qui portent la marque de leur auteur.

1.4. La réalisation matérielle.

La présentation du document, l'élément matériel de la communication, débute dès la frappe et prend fin avec la reproduction du document. C'est une étape importante puisque cette présentation constitue la marque de fabrique, le signe de reconnaissance par rapport à l'organisme. Certains documents comportent une couverture en couleurs, cartonnée qui est l'oeuvre des organismes eux-mêmes mais aussi de services spécialisés extérieurs même si cela demeure rare en ce qui concerne les documents consultés. Par contre la division du travail est partout effective au sein des organismes : le producteur, c'est celui qui réalise uniquement le contenu intellectuel de l'étude, la frappe et l'impression éventuellement étant laissées aux soins d'une autre personne, quelquefois de plusieurs qui peuvent y laisser leur propre marque pour peu qu'elles disposent d'une certaine autonomie.

Lorsque plusieurs partenaires ont élaboré une étude décidée d'un commun accord, l'un d'eux peut seul donner à la recherche commune sa propre marque distinctive qui crée une première assimilation avec ses documents d'autant plus que cette marque fait l'objet d'un soin particulier qui la démarque des autres. Le GRESS a ainsi élaboré avec le CLPS une étude en se chargeant de la réalisation matérielle très spécifique aux études du GRESS : couverture cartonnée avec une certaine composition dans le choix des caractères et de la couleur.

1.5. Le stockage.

Certaines institutions produisent et stockent essentiellement : universités, centres de formation, que cette étape soit organisée ou non. Dans les universités, la loi impose le dépôt des mémoires de maîtrise en bibliothèque mais la règle n'est pas toujours respectée. Pour les autres travaux, il n'y a pas d'obligation légale, et ceux-ci font partie du dossier de l'étudiant et sont conservés à ce titre. Souvent les mémoires ou rapports de stage

sont collectés par l'un ou l'autre des enseignants ou formateurs au gré du hasard (U.E.R. de sociologie).

Si le stockage est en général la vocation du centre de production qui utilise l'étude à son profit et donc en assure sa conservation -organisée ou non au sein d'un service spécialisé- le producteur n'est pas absent à cette étape du processus.

Certains organismes producteurs ont mis en place un service spécialisé chargé de l'organisation matérielle du recueil des documents, le service de documentation. Certains réduisent là leur vocation qui peut être imparfaitement remplie dans la mesure où tous les documents ne sont pas déposés à ce service soit parce que la division du travail de production ainsi instaurée est récente et présente des points de résistance de la part des agents, soit parce que la division interne du travail très rigide s'oppose à une division stricte des étapes de la production. Le Chef de service détenteur légitime d'informations de par sa position hiérarchique aura en effet des réticences à verser celles-ci à un service spécialisé qui peut concurrencer sa propre légitimité. Certains services de documentation n'ont ainsi qu'une existence formelle comme le centre de documentation de la DRASS à Rennes, qui est plutôt un lieu de recueil de textes réglementaires.

Lorsqu'un tel service se spécialise, il tend à s'organiser en service d'information exclusif vis-à-vis de l'intérieur mais aussi de l'extérieur. Les documentalistes des chambres d'agriculture ont ainsi été des interlocuteurs privilégiés alors que les responsables de ces organismes n'avaient pas la maîtrise de ces informations.

Les services de documentation internes peuvent non seulement stocker leurs propres productions s'il s'agit d'un producteur comme le LARES ou celles qui sont financées par l'organisme s'il s'agit d'un centre de production mais aussi celles d'autres organismes, partenaires sociaux en particulier.

1.6. La diffusion.

Celle-ci peut être le fait du centre de production, que celui-ci soit ou non producteur. Ce centre de production prendra en charge tous les stades du processus excepté la production ou n'interviendra qu'au stade du financement-décision puis du stockage-diffusion.

Le producteur peut lui-même effectuer toutes les étapes jusqu'à la diffusion, ce qui n'est le fait d'aucun individu touché par notre investigation, résultat déterminé il est vrai par la sélection des centres de production et non des individus producteurs. Des organismes peuvent relever par contre de cette intégration élargie de toutes les étapes de la fabrication pour l'ensemble de leurs productions ou pour certaines seulement, comme les Genêts d'Or à Morlaix sauf pour l'impression de certains documents, d'autres associations aussi (Planing Familial de Brest) mais dans tous ces cas joue cependant la division interne du travail au sein des organismes.

D'autres producteurs sont aussi diffuseurs sans être financeurs ni décideurs, comme le LARES pour les travaux effectués pour le compte de la CAF ou de l'APRAS qui ne donnent aucune information sur leurs études, ce qui signifie que le centre de production ne prend pas en charge la diffusion ou le fait partiellement ou de façon parallèle au producteur, chacun diffusant dans un réseau différent -la CAF ainsi ne diffuse pas au plan local mais au plan national par l'intermédiaire du Bulletin de la CNAF.

A ce niveau interviennent aussi des organismes n'ayant joué aucun rôle à aucun moment du processus mais qui se spécialisent dans cette fonction de diffuseur de façon ou non permanente.

D'autres le font accessoirement, en étant par ailleurs centre de production ou producteur comme le CESPAS à Rennes qui produit des études sur l'emploi dans le pays de Rennes et qui par ailleurs se donne pour objectif de rassembler et de diffuser l'information dans le domaine économique et social. Certaines études ont

ainsi été signalées par des organismes qui les détenaient et les diffusaient alors que ceux qui les avaient produites n'en faisaient pas état. Une étude "entre l'école et le travail : l'insertion professionnelle des jeunes de kerangoff" effectuée par le GRESS (en juillet 83 il est vrai) pour le compte de la ville de Brest n'a été signalée que par la mission régionale à la formation continue. L'informateur est alors souvent un service de documentation interne à un organisme producteur ou centre de production investi des deux fonctions : stockage-diffusion comme la Chambre régionale de commerce et d'industrie qui édite un "bulletin régional de documentation économique" recensant les publications bretonnes et largement diffusé près du CESPAS, des archives départementales et des bibliothèques.

Une fois la diffusion assurée, encore s'agit-il de savoir quelle sera l'impact de celle-ci. Les formes et l'importance donnée à la diffusion mesurent le degré de communication de celle-ci. La communication peut être restreinte, réservée à un cercle étroit autour du producteur ou du centre de production ou les deux ou être élargie à un public indifférencié. Dans beaucoup d'organismes, la diffusion ne dépasse pas le cercle des professionnels ou des proches. Certains ont un système de diffusion variable en fonction de la nature du document. Le Genêts d'Or diffusent ainsi en 200 ou 1 500 exemplaires selon la destination : soit structures internes et pouvoirs publics, soit salariés et parents d'enfants pris en charge par l'institution. Ils réservent d'autres documents à un usage très restreint à quelques collaborateurs.

La forme et le canal choisi comme support de la diffusion déterminent de la même façon quels seront les destinataires de l'information : un article dans une revue ou un journal local ne touchera pas les mêmes personnes qu'une épaisse étude reliée. Plusieurs présentations peuvent être prévues : études "de fonds", thèse ou recherche universitaire et article de synthèse dans une revue spécialisée ou destinée à certains publics d'initiés ou bien à tous publics.

L'article de synthèse peut aussi être diffusé dans un bulletin interne alors que l'étude est en cours et non publiée, le bulletin

d'information du Centre de Gérontologie de Brest destiné à un usage interne en est l'illustration.

Certains producteurs font l'économie du stockage et de la diffusion en faisant paraître leurs productions dans des revues. C'est la politique suivie par le GRESP de l'UER de Sciences Economiques à Rennes qui tire un original à très peu d'exemplaires (50 maximum) vite épuisés, destinés à un cercle restreint, la véritable diffusion se faisant par le canal de revues spécialisées. D'autres universitaires utilisent ce procédé pour élargir ainsi la diffusion.

A Rennes a lieu une tentative originale à l'initiative et dans le cadre de l'OSCR. Il s'agit de rendre opérationnels les travaux produits par les étudiants dans le cadre universitaire plus particulièrement celui des travaux pratiques du cours d'actualités de 2e et 3e année d'AES, en leur faisant correspondre des besoins définis par une des associations adhérentes à l'OSCR selon une démarche organisée de façon contractuelle dès le départ. Il est prévu d'assurer une collaboration des partenaires à tous les niveaux de l'élaboration des travaux :

- La décision est prise par l'association qui formule une demande par rapport à un projet mais l'étudiant lui-même peut émettre une contre-proposition sous la responsabilité des enseignants qui apprécient la validité du projet.

- Le financement peut provenir de subvention des ministères, de l'Université ou de l'acteur social lui-même.

- La production elle-même est assurée par l'étudiant et dirigée par l'enseignant mais l'association doit avoir un rôle actif pour permettre l'avancée du projet. La transparence des informations est une exigence commune aux deux partenaires. Par ailleurs l'acteur social est appelé à assister à la soutenance du rapport pour apprécier

sa qualité "en termes de pertinence et d'opérationnel pour l'acteur social".

- La diffusion du rapport est enfin organisée et prévue dès le début de l'opération et peut prendre des formes diverses : débat, émission radio, table ronde, film, vidéo, exposition, organisation de spectacles.

X X

X

CHAPITRE II

DES BLOCAGES SYMPTOMATIQUES

Nous n'avons rencontré aucun refus définitif exprimé de transmettre les informations. Cependant toutes les études pouvant exister dans le champ et produites par les centres contactés n'ont pas été portées à notre connaissance. A cet égard différentes situations ont été perçues : soit que l'on ait pu avoir une visibilité des travaux mais certains blocages existaient, soit que les centres les aient dissimulé pour différentes raisons.

Certains organismes producteurs, diffuseurs ou commanditaires seront peut être étonnés du diagnostic établi quant à la communicabilité de leurs études. Qu'ils soient certains pourtant que nous n'avons pas ménagé notre peine et nos relations pour obtenir les informations qui sans cela auraient été encore beaucoup plus réduites : cela mesure l'accessibilité réelle des recherches.

2.1. visibilité des productions mais blocage.

Le blocage peut être effectif à différents niveaux : dès l'accès mais aussi au stade de la diffusion lorsqu'il est question de répertorier les travaux.

Blocage à l'accès.

L'existence de productions est portée à notre connaissance sans qu'il soit possible pendant un temps plus ou moins long d'en avoir le titre et le sujet exact.

Ce type de blocage peut être dû :

- soit à la division interne du travail existant au sein des centres de production. A ce niveau joue le fonctionnement hiérarchique qui ne permet pas aux subordonnés de donner des informations qui

relèvent de la responsabilité d'un supérieur. La période des vacances a été propice à ce type de blocage qui a pu durer plus de 2 mois surtout lorsqu'aux contraintes hiérarchiques s'ajoutait un partage rigide des compétences entre agents investis de responsabilité de même niveau. C'est dans les administrations et plus particulièrement celles du secteur sanitaire et social que l'on a rencontré le plus souvent des difficultés d'accès de cette nature mais certains organismes aux structures pesantes n'en sont pas exempts. Ce fonctionnement hiérarchique va souvent de pair avec un barrage rigide institué à tous les niveaux de responsabilité : le blocage commencera ainsi dès le premier contact pris avec une secrétaire qui cherchera à évacuer la demande et hésitera à établir la communication avec un supérieur hiérarchique qu'il ne faut pas déranger et qui lui-même procédera de la même façon par rapport à un autre échelon de la hiérarchie. Il sera dans ces conditions très difficile d'atteindre "le" responsable d'autant plus qu'il est toujours surchargé (réunions, déplacements, congés...) mais que lui seul a la maîtrise des informations. Le blocage a été tel à un certain moment, avant la période des congés qu'une lettre d'introduction a été demandée à la MIRE qui finance la présente enquête aux fins de légitimer la demande et d'exercer une pression sur les interlocuteurs, fonctionnaires en particulier.

A cet élément s'en ajoute un autre qui lui est lié : la confidentialité supposée au réel des informations détenues par un agent qui l'empêchera d'en faire état ou de l'assortir d'autorisations : c'est l'argument avancé par le centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives de Brest qui renvoie à la Direction Départementale des Sports pour obtenir un aval. D'autres organismes de formation universitaires ou non mettent en avant l'absence d'obligation légale pour le dépôt en bibliothèque de certains travaux d'étudiants ou élèves et ont été réticents à en laisser l'accès estimant que ceux-ci étaient la propriété de l'établissement.

Cet aspect de confidentialité peut exister indépendamment. C'est le cas des CCAS soucieux de préserver le secret sur les aides facultatives versées aux familles.

- Soit à la division du travail inhérente à toute recherche : le centre de production peut ne pas stocker de façon organisée les productions élaborées ailleurs et ne pouvoir en conséquence en donner état (CAF, APRAS), ou bien ce n'est pas un centre de production qui est contacté mais un producteur travaillant pour le compte d'un centre et réticent à donner des informations sur des travaux dont il n'est pas propriétaire (SEMAEB de Quimper par rapport à la ville de Quimper).

Très souvent, l'effet de la division interne du travail s'ajoute à celui du processus de production : au sein d'un centre de production, seul un responsable ou un agent investi d'une fonction particulière aura connaissance du lieu où sont conservés les documents qui peut être son propre bureau ou un autre local sans pour cela être informé de leur contenu ou alors un agent ayant servi de correspondant du producteur à l'occasion d'une étude aura une information parcellaire à partir de cette expérience sans pouvoir maîtriser l'ensemble du processus au niveau de toutes les études qui ont pu être financées. Un service peut être plus spécialement chargé du suivi d'une étude et la communication se fera difficilement au sein des services d'autant plus que l'organisme n'est pas lui-même producteur mais financeur. Ainsi le directeur d'un service d'une association éducative ne signale pas et n'est pas au courant de l'existence d'une étude récente financée par cet organisme alors que c'est un autre service de la même association qui l'a commandée et qui y a collaboré.

Blocage à la diffusion.

Dans ce cas le thème des productions est avancé, quelquefois un titre approximatif ou réel mais des réticences existent pour les faire figurer à l'inventaire. Le blocage est donc effectif à un autre niveau de la division du travail mais il peut exister aux deux phases de l'investigation : le blocage à l'accès ayant été levé, il est remplacé par le blocage à la diffusion ou bien c'est le blocage à la diffusion qui empêche l'accès ou même la visibilité des travaux.

A ce stade intervient également l'effet de la division du travail dans la recherche : le producteur ne se confond pas avec le centre de production bailleurs de fonds, l'étude appartenant en conséquence à ce dernier, lui seul peut autoriser l'inscription de la, ou des productions au répertoire (cf SEMAEB Quimper).

D'autres blocages ont trait à l'organisation de la production elle-même. Certains organismes comme l'URFJT après avoir donné les informations sur une étude en cours de réalisation, ont soumis l'indication de celle-ci au répertoire à l'autorisation des co-signataires, la diffusion n'étant pas encore réalisée.

2.2. Absence de visibilité.

Le blocage ne s'exprime pas toujours mais une mauvaise volonté, des entraves sont apportées pour donner des informations sans qu'il soit même possible de cerner s'il existe ou non des études dans la plupart des cas, ce que l'on retrouve dans certaines administrations mais aussi d'autres organismes. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de cet état de fait.

La mauvaise volonté apparente.

C'est ce qui apparaît ainsi en premier lieu lorsque l'on se trouve en face de l'ignorance des acteurs, même en situation de responsabilité, qui ne connaissent pas ce qu'il se fait au sein de leurs services ou dans un service proche comme dans les DDASS en particulier à Rennes même si derrière cette mauvaise volonté certains facteurs interviennent comme l'effet de la division interne du travail qui rend difficile la circulation de l'information et qui se rencontre dans les administrations et organismes très structurés.

Les autres facteurs ont trait soit à la demande d'investigation elle-même parce que le ministère qui finance la présente étude ne verse pas de subventions ou insuffisamment à des organismes

qui en réclament, soit au fait que les acteurs sociaux estiment, sur la base de leur propre expérience ou d'autres de même type menées par ailleurs, que le répertoire lui-même n'aura pas de visibilité, qu'il restera dans un tiroir du ministère et ne servira à rien. La surcharge générale des services et organismes dans une période d'absentéisme due aux congés et aux difficultés d'organisation propres à cette période a été propice à cette attitude d'agent désireux "de ne pas perdre leur temps".

L'autocensure.

- Liée au caractère universitaire de la recherche.

Certains centres de production ont sélectionné ce qu'ils considéraient pouvoir ou non être répertorié en fonction d'une logique qui leur est propre. Cependant en dehors de toute stratégie particulière de leur part, certains organismes ont pu censurer leurs productions. En effet, le caractère universitaire de la recherche a pu induire un certain type de réponse. Les explications données précisant qu'il s'agissait de répertorier des documents et non des recherches au sens universitaire n'ont pas toujours réussi à effacer ce caractère universitaire de l'investigation qui a pu influencer des organismes très éloignés de ce type de recherche comme les associations militantes. Ainsi un document important élaboré par la CFDT a-t-il pu être signalé non par ce syndicat mais par un autre partenaire social : le GRETA Avenir-Jeunes.

Par ailleurs, certains centres de production ont sélectionné ce qu'ils considéraient pouvoir ou non être répertorié en fonction de leur propre logique institutionnelle : dans la mesure où c'est un service ministériel qui demandait ces informations, certains acteurs sociaux ont eu le souci de se montrer à la hauteur, et de ne pas faire passer n'importe quel document qui donnerait une mauvaise image de marque. Cette attitude est perceptible chez les organismes ou institutions à la légitimité mal assurée : GRETA Avenir-Jeunes concurrencé par des associations actives et of-

fensives ou qui sont en relation de dépendance avec un pouvoir de tutelle ou demandeurs de subventions.

C'est dans ces situations que les réticences ont été les plus manifestes, non pas par mauvaise volonté de répondre à l'investigation mais par soucis de "bien répondre", d'apporter la réponse appropriée : en demandant des explications supplémentaires, en demandant de rappeler pour repréciser, en souhaitant une rencontre où étaient présentes plusieurs personnes investies de responsabilité à l'occasion de laquelle finissaient par être présentés des documents exclus à priori.

Dans le même sens, a joué le fait que l'objet même du répertoire : dresser un catalogue où les travaux sont désignés par un titre a eu pour conséquences de mettre certains organismes dans l'embarras pour donner une visibilité à des travaux qui ne respectaient pas les normes habituelles de la production : documents sans titres ayant pu circuler sous cette forme au sein de l'organisme sans que la nécessité d'y adjoindre un titre soit apparue à aucun moment. Il est arrivé ainsi qu'un titre soit apposé seulement pour pouvoir répertorier un document sur notre sollicitation et après avoir demandé notre avis (AFPA - Rennes).

- Liée à la crainte de l'utilisation par d'autres des informations contenues dans un rapport.

Le GRETA Avenir-Jeunes contacté d'abord par téléphone a été très réticent à l'origine à faire état de ses productions parce que certains rapports avaient été utilisés à leur profit par d'autres partenaires sociaux placés en situation de concurrence. Les soupçons ont été levés seulement lorsqu'il a été précisé que seules les références des travaux seraient indiquées.

x

x

x

CHAPITRE III

PRINCIPES DE DELIMITATION ADOPTES DANS L'INVENTAIRE :

USAGE DE LA FRONTIERE ET DU FLOU

Le présent inventaire porte sur les études et recherches menées depuis 5 ans dans 3 départements bretons (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère) dans le domaine des politiques sociales.

3.1. Limites géographiques.

Une étude exhaustive sur l'ensemble de la Bretagne dépassant nos moyens, notre investigation a porté sur 3 départements bretons choisis en raison de la présence d'écoles de formation de travailleurs sociaux concentrant un nombre important de travaux dans le champ des politiques sociales. Le Morbihan n'a pas été complètement exclu puisque dans la mesure où une information était reçue quant à l'existence d'une étude particulière à ce département, celle-ci était vérifiée et indiquée. Cela n'a été le cas qu'une seule fois pour l'UDAF du Morbihan.

Le critère géographique a été utilisé relativement à la production du document, c'est-à-dire qu'a été retenu le lieu où l'étude a été élaborée. De cette façon le décideur et le bailleur de fonds ont pu demeurer extérieur au périmètre géographique. Le caractère arbitraire de ce découpage inhérent à tout découpage n'est pas sans effets pernicieux puisque ont été exclues de la sorte des productions bretonnes faites à Paris ou hors Bretagne tels les mémoires des travailleurs de l'association Adsao Revivre formés à Paris et dont les travaux ont pour objet leur pratique professionnelle au sein de l'association. Au contraire des productions nationales, telle celles de l'École Nationale de la Santé Publique ont été retenues pour la seule raison de la localisation à Rennes de l'école alors que les travaux étaient souvent extérieurs à la région et même au pays.

Certaines études exclues ont pu cependant être réintroduites parce qu'elles étaient citées par un acteur social comme production d'un organisme et que ce choix a été respecté.

3.2. Le champ des politiques sociales.

Une définition très large a été utilisée, l'objectif étant de recouvrir ce qui a trait à l'action sociale de l'état et à ses répercussions sur les acteurs sociaux, telle qu'elle se réalise mais aussi telle que ces acteurs sociaux souhaiteraient qu'elle se réalise en mettant en avant des problèmes sociaux constitués qu'ils soient légitimés ou non au niveau institutionnel. Dans cette optique l'investigation a été privilégiée dans les secteurs où des mesures sociales sont mises en oeuvre traditionnellement ou plus récemment à travers différents programmes engagés par le gouvernement : mission SCHWARTZ par exemple mais aussi dans des secteurs limites où l'action sociale s'imprime en creux.

A l'intérieur du champ des politiques sociales l'investigation a tendu à couvrir autant que possible les secteurs différenciés retenus lors du projet initial : sphère des loisirs, du travail, du logement, de l'éducation, de la justice, des prestations familiales ou du travail social, thèmes spécifiques au monde rural. Ces secteurs ont été abordés à partir des intervenants (associations, organismes) et non des thèmes pour des raisons pratiques. Par contre le secteur de la santé n'a pas été abordé, nous avons simplement signalé les études qui étaient portées à notre connaissance. En effet l'observatoire Régional de la Santé, association fondée en 82 à l'initiative de la DRASS effectue actuellement un recensement approfondi dans ce domaine en vue de mettre en place une base de données pour la Bretagne. Nous avons donc décidé d'un commun accord d'exclure ce secteur de notre enquête et de leur communiquer nos résultats.

Un premier état de la recherche en gérontologie en Bretagne a par ailleurs été effectué par le Centre de Gérontologie de l'Université de Bretagne occidentale. Ce recensement régional fait suite

à une investigation réalisée au plan national par un groupe de recherche pour le 9e plan constitué à l'initiative du Secrétariat d'Etat aux personnes âgées et du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale auquel Simone Pennec du Centre de gérontologie de Brest a participé. Les résultats ont fait l'objet d'un article publié dans "le parcours des âges", document préparatoire aux assises nationales des personnes âgées de mars 83. L'IDAR, association rennaise réunit actuellement dans ce secteur des informations prenant en compte les expériences menées par les acteurs sociaux, nous avons donc cherché à ne pas effectuer un travail qui aurait fait double emploi.

Cette définition du champ des politiques sociales n'a pas toujours été bien interprétée par certains interlocuteurs. Ainsi la déléguée régionale du Ministère des droits de la femme a commencé par déclarer que la délégation régionale n'avait pas pour mission d'agir dans le cadre des politiques sociales en expliquant par là que sa fonction visait à faire acquérir des droits aux femmes en les rendant autonomes et non en les assistant comme le terme politiques sociales le laissait supposer.

Ce point de vue se justifie en effet puisque les mouvements de femmes -et la délégation régionale est dépositaire de cette sensibilité- ont dû lutter et doivent encore se battre contre une vision culturelle et sociale qui perçoit les femmes davantage comme des assistées que comme des "citoyennes à part entière" pour reprendre le titre du bulletin d'information du Ministère des droits de la femmes.

3.3. Sélection des centres de production.

Nous avons cherché à répertorier des productions puisque nous avons privilégié le lieu de production comme critère de sélection géographique. L'accès à ces productions s'est effectué cependant par l'intermédiaire des centres de production. En effet, les instruments dont nous disposions répertoire des centres de documentation en Sciences Humaines et juridiques de Rennes du LARES,

fichier ADBS, fichier CESPAP) renvoyaient à des centres de documentation souvent liés à des centres de production qui ont pu acquérir ainsi une visibilité, ce qui est aussi une conséquence de la division du travail. Les autres centres contactés ont pu l'être sur la base d'informations communiquées par des interlocuteurs ou relevées sur des documents de diverse nature (Service- Informations-Documentation du CREA par exemple). A partir du centre de documentation, nous avons tenté dans la mesure du possible de remonter la filière vers le producteur et le bailleur de fonds qui pouvaient eux-mêmes avoir seuls une visibilité.

Si parmi les centres de production, les organismes à vocations sociales ont été plus particulièrement sollicités, d'autres organismes travaillant à la limite du champ ont été consultés : organismes à vocation plus spécialement économique comme les chambres de commerce, les chambres des métiers par exemple. Seul le champ du sanitaire a été exclu pour les raisons précédemment avancées.

La grille de ces centres de production dressée pour Rennes de façon détaillée mais non exhaustive a autant que possible été étendue aux deux autres départements pour des organismes correspondants bien que les informations aient été plus difficiles à obtenir à cet égard et que le peu de temps consacré aux rencontres sur place fasse que l'investigation dans ces deux départements ne puisse avoir que valeur de test. Par ailleurs l'enquête a débuté par la ville de Rennes, sans négliger d'autres villes d'Ille-et-Vilaine (Fougères, Saint-Malo, Redon, surtout) pour des raisons de proximité géographique et de meilleure connaissance du terrain et l'investigation a dû cesser en septembre par manque de temps. Les sollicitations ont donc été moins nombreuses pour les autres départements qui ont disposé également de moins de temps pour répondre.

3.4. Sélection des productions.

A été retenu comme constitutif d'une recherche tout document écrit d'analyse ou de synthèse réalisé par ou pour le compte

d'un centre de production, qui ne soit pas un descriptif des activités poursuivies mais fasse preuve d'une réflexion se matérialisant par la présentation des orientations prises à un moment donné, des objectifs poursuivis. Cette définition large de la recherche a permis de prendre en compte la réflexion menée par les acteurs à partir de leurs expériences, ce qui constitue d'ailleurs la plus grande partie des documents collectés. Cependant si la sélection des centres de production travaillant de près ou de loin dans le domaine des politiques sociales a été effective, il n'en est pas de même pour les productions. En effet le contact n'a souvent été que téléphonique et dans ces conditions la sélection a été dans une large mesure laissée à l'initiative des centres de production qui, à partir des informations données proposaient des titres de travaux dont le contenu pouvait être difficile à déceler. Aussi certaines productions répertoriées dans un premier temps à partir des renseignements donnés par téléphone ont été ensuite exclues après consultation des documents cf. "le système de distribution de soins dans le Nord Finistère", CPAM du Nord Finistère. Cependant les listes établies et expédiées par les correspondants n'ont pas été modifiées et il a été tenu compte du choix des centres de production lorsque l'inadéquation par rapport à la demande n'était pas évidente.

Certains documents ont été exclus par l'interlocuteur à partir des informations que nous donnions ou par nous mêmes à partir de leur consultation, ainsi en est-il :

- des rapports annuels d'activité des associations comportant surtout des bilans chiffrés, par contre les rapports d'activités à vocation large comportant des orientations suffisamment explicitées ont été répertoriés (GRETA Avenir-Jeunes).
- des études purement économiques (celles des chambres de commerce et d'industrie en particulier).
- des mémoires de l'Ecole Nationale de la Santé Publique pour les spécialités purement sanitaires (infirmiers généraux, médecins) recensés par l'observatoire Régional de la Santé.

- des brochures d'information destinées au public : "Drogue Info Bretagne" de l'Association Mijal de Nevez.
- des états statistiques des administrations, chambres de commerce, chambres des métiers, du répertoire des études de la Direction Régionale de l'Equipement de Bretagne.
- des mémoires des travailleurs sociaux salariés de l'Association Adsao-Revivre formés à Paris.
- des manifestes et autres documents de sensibilisation des Associations militantes.

Si l'accent a été porté sur des travaux de nature analytique plus que descriptive, certains documents descriptifs pouvant avoir valeur d'orientation ont été retenus après entretien avec le producteur et consultation des documents (AFPA Brest).

Nous avons par ailleurs axé notre choix sur des documents originaux, ce qui nous a conduit à éliminer les articles de nature journalistique et les revues dont l'existence est seulement signalée de façon non exhaustive. Cette démarche rendue nécessaire par le manque de temps et de moyens n'a pas été sans effets pervers inévitables puisque certaines associations ne s'expriment que par ce canal et sous cette forme (Adsao-Revivre) faisant passer par là leurs orientations. Lorsque nous en avons connaissance, ces journaux apparaissent nominativement au titre des productions sans qu'il soit possible de recenser des articles particuliers.

x

x

x

CHAPITRE IV

IDENTIFICATION DES FORCES DE LA RECHERCHE :

QUI CHERCHE QUOI ?

Parmi l'ensemble des centres de production et des producteurs contactés, on distingue plusieurs types d'organismes pouvant avoir des caractéristiques connues quant à l'organisme lui-même ou quant à ses productions : Celles-ci qui portent la marque de ceux qui les ont produites ont pu être relevées dans plusieurs organismes dans la mesure où il y a eu division du travail lors du processus de production et être répertoriées plusieurs fois. Il faut signaler aussi que les études recensées ont été élaborées pour la plupart avant qu'intervienne les lois sur la décentralisation et que les constatations qui ont pu être faites pour les administrations en particulier concernent cette seule période.

4.1. Les administrations et services publics.

On distingue :

* Les administrations du secteur sanitaire et social : D.D.A.S.S., C.A.F., C.P.A.M....

Celles-ci ont été particulièrement sollicitées en raison de leur adéquation par rapport à l'objet de l'étude. Ces administrations peuvent être productrices : la CAF des Côtes-du-Nord élabore une recherche-action ou centres de production comme la CAF d'Ille-et-Vilaine qui finance des études utiles à ses actions par voie de convention. Cependant leur rôle s'arrête souvent là, la diffusion n'étant pas assurée si ce n'est par le producteur lui-même (cas du LARES) ou dans le cadre d'une revue nationale (CAF).

Par contre certaines administrations de ce secteur ne produisent pas et ne financent pas d'études, telles les D.D.A.S.S. particulièrement. Quelquefois les listes des productions propres à un autre organisme (Ecole Nationale de la Santé Publique dans le cas présent) mentionnant l'existence de rapports élaborés par des étudiants au cours d'un stage

dans ces administrations mais celles-ci ne le signalent pas, ce sont ces administrations qui ont par ailleurs opposé les blocages les plus grands à l'investigation et n'ont pas répondu aux circulaires de rappel à une exception près.

* Les bibliothèques, centres de documentation du domaine public.

Il s'agit entre autre d'organismes comme le CRDP, de bibliothèques même si leur accès est réservé à des catégories particulières de population comme les bibliothèques universitaires. Ne sont pas concernés les services de documentation interne à un organisme. Ces centres ont été consultés comme mode de repérage des études mais aussi pour connaître les modalités d'organisation de la diffusion puisque ces lieux ont vocation à cela. Il apparaît qu'à ce niveau celle-ci fonctionne mal. Ainsi en ce qui concerne les archives départementales une règle légale fait obligation aux administrations d'y verser leurs archives et publications mais cette règle n'est pas respectée ou ne l'est que partiellement. La règle du dépôt légal s'applique aussi aux bibliothèques municipales pour les publications propres à la commune mais n'a pas davantage d'application pratique.

D'autres lieux spécialisés dans la diffusion ne répondent pas à leur fonction parce qu'ils sont inadaptés. L'accès aux bibliothèques universitaires n'est pas facilitée à cause d'un règlement administratif contraignant relatif au retrait des études en particulier mais aussi parce que les fichiers ne sont pas mis à jour régulièrement surtout en ce qui concerne les thèses et les mémoires de D.E.A. pour lesquels le classement chronologique rend les recherches fastidieuses, et parce que les publications même universitaires récentes ne s'y trouvent pas. Par ailleurs dans pratiquement aucun des centres de diffusion consultés il n'y a le souci d'effectuer un classement permettant de retrouver les travaux bretons excepté à la bibliothèque municipale de par sa fonction locale. Un seul des centres de diffusion consulté le CESPAS a manifesté une politique d'ouverture large si ce n'est à tout public du moins aux associations et acteurs sociaux locaux en mettant à leur disposition un fichier régulièrement mis à

jour et des instruments d'investigation (Bulletin Régional de documentation économique de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Rennes, sélection bibliographique du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale...).

* Municipalités et associations ayant vocation de service public municipal.

Sont regroupés sous cette rubrique les organismes ou structures impulsés par les municipalités qui sont alors représentées au CA : APRAS, association constituée par les pouvoirs publics (CAF-DASS-ville), OSCAR, maison de la consommation, maison du logement, CESPAS à Rennes. Le plus souvent les municipalités ont une politique d'aide vis-à-vis de ces organismes se matérialisant par des subventions, le prêt de locaux à titre gratuit ou à des conditions avantageuses.

Les municipalités importantes financent ou effectuent elles-mêmes des études qui leur sont utiles pour la mise en oeuvre de leur action sociale. Le rôle des C.C.A.S est important à cet égard (Rennes, Brest) mais aussi des agences d'urbanismes d'autant plus que les compétences déléguées aux communes par l'état se sont accrues. Les opérations Habitat et Vie Sociale sont l'occasion d'élaboration d'études où l'impact social des projets prend une plus grande importance. Celles-ci n'ayant démarré qu'à partir de 1977, date à laquelle remonte notre investigation, on ne peut cependant apporter des éléments de comparaison sur la dynamique créée par cette circulaire quant au nombre des études.

Les études réalisées ne sont pas ou peu diffusées et circulent surtout dans les services internes, au sein des municipalités. A Rennes par contre un service de documentation nouvellement créé organise le recueil et facilite l'accès aux associations et syndicats.

Par contre les associations que l'on a désigné comme ayant vocation de service public publient peu ou pas du tout. Les informations sur les productions, si elles existent, sont difficiles à obtenir comme à l'APRAS et ne sont pas diffusées. Le cas de

l'OSCR est particulier puisque cet organisme a pour objectif d'aider la vie associative à se développer. L'Office a donc mis en place à cette fin un service de documentation à partir de ses propres productions mais aussi comportant des documents d'ordre plus général destiné d'abord à l'usage des associations adhérentes mais dont l'accès est plus large. L'OSCR diffuse par ailleurs une revue l'OSCRI paraissant tous les mois qui est "le reflet du travail d'action et de réflexion de l'OSCR". Des dossiers d'information sont d'autre part constitués lors de manifestations spécifiques. Par ailleurs l'OSCR est le promoteur d'une "collaboration entre l'Université de Haute-Bretagne et les interlocuteurs sociaux en matière d'études et d'animation" qui a été évoquée précédemment.

* Les autres administrations.

Celles-ci constituent un secteur à la limite du domaine social mais pouvant élaborer des études dans ce domaine (D.D.A., D.D.E...). Entrent aussi dans cette rubrique les préfectures, l'Etablissement Public Régional à Rennes.

Nous n'avons pas relevé d'études dans le champ déterminé en ce qui concerne ce type d'administrations sauf en ce qui concerne le Conseil Général des Côtes-du-Nord, l'Etablissement Public Régional et la Préfecture de Région. L'Etablissement Public Régional donne sa participation financière à des études d'intérêt régional et octroie des bourses d'étude à des étudiants préparant des travaux universitaires. Par ailleurs l'établissement régional a été à l'initiative de la constitution d'une association regroupant les services de documentation de la région, l'A.D.B.S. dont l'objectif est d'élargir la diffusion des productions régionales en facilitant la coordination entre les centres de documentation et en les faisant connaître à l'extérieur aux acteurs sociaux. Il réunit par ailleurs les synthèses des différents contrats de pays et en effectue un bilan.

4.2. Les associations.

Cette rubrique regroupe non seulement les associations type loi de 1901 mais aussi des organismes ayant parfois des attributions de service public pour certaines de leurs activités, comme le CREAI en ce qui concerne la sélection des travailleurs sociaux, mais dont la vocation les rapproche par ailleurs d'un organisme privé, par exemple en ce qui concerne la coordination des associations pour reprendre l'exemple du CREAI : ce n'est donc ni le mode de financement, ni la présence au sein du C.A. de représentants des pouvoirs publics qui seront retenus ici.

* Les associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social.

Celles-ci financent ou réalisent un certain nombre d'études. Ainsi le CREAI dont c'est la vocation ou la Sauvegarde de l'Enfance d'Ille-et-Vilaine qui a financé et collaboré à des travaux réalisés par le LARES. L'association de la Sauvegarde du Finistère est aussi maître d'oeuvre à Brest. D'autres structures sont très productives comme l'APF à Rennes et une association constituée sur le plan local, les "Genêts d'Or" à Morlaix. Ces deux dernières possèdent la maîtrise de l'ensemble des étapes du processus de production.

Ce type d'organisme se singularise en outre par l'existence de travaux universitaires effectué par des travailleurs sociaux salariés de ces établissements : qu'il s'agisse de l'UFJT à Rennes, de l'association Le Goeland à Saint-Malo ou de l'association Adsao-Revivre à Rennes ou les Tertres Noirs à Vitré. Ces travaux sont présentés par leurs auteurs comme lieu d'approfondissement de leur pratique professionnelle. Ces études universitaires peuvent être intégrées au fonctionnement de l'association comme celles des salariés de l'association Adsao-Revivre qui diffuse une synthèse de ces travaux par le canal de sa revue et qui utilise une filière de formation spécifique pour ses travail-

leurs sociaux. D'autres organismes par contre ne sont pas porteurs des recherches effectuées par leurs agents malgré leur impact professionnel, celles-ci demeurent extérieures à l'établissement et ce sont des travailleurs sociaux qui les mentionnent à titre personnel comme les formateurs de l'IFCS même si par ailleurs des facilités sont accordées par l'employeur comme aux éducateurs pour qui les crédits de formation sont inclus dans le prix de journée.

Cette démarche peut avoir des répercussions quant à l'élaboration d'études par ces associations dans la mesure où le travailleur social auteur d'une étude universitaire est en position de responsabilité au sein de l'établissement et y exerce en conséquence une certaine influence : association Le Goeland de St Malo dont le directeur et titulaire d'un diplôme de maîtrise en Sciences Sociales appliquées au travail cite ainsi quatre travaux de recherche

Les associations et organismes publics et privés du secteur social se singularisent par ailleurs par la tendance à personnaliser les travaux qu'ils soient signalés comme l'oeuvre d'un homme : ceux du Dr Hervé du Couédic pour l'association Mijal da Nevez ou même s'ils ne sont pas signés dans la mesure où la marque de leur auteur est reconnue comme telle par la profession : M. Gourmelon pour l'association les Genêts d'Or à Morlaix.

* Les associations et organismes à vocation économique.

On y relève peu de productions dans le champ des politiques sociales. Le cas des chambres d'agriculture est particulier : celles-ci ont mené dans chaque département une enquête sur le travail des femmes en agriculture à partir d'un questionnaire élaboré par la chambre régionale d'agriculture. C'est la chambre d'agriculture du Finistère qui par ailleurs cite le plus d'études (4).

Les comités de pays réalisent des études préalables aux contrats de pays dans lesquels l'impact social n'est pas négligé même s'il ne fait pas toujours l'objet d'un chapitre spécifique.

* Autres associations et organismes.

Bien que la délégation régionale du ministère des droits de la femme ait été mise en place à partir de fonds publics et qu'il ne s'agit pas d'une association, elle a été répertoriée sous cette rubrique parce qu'elle n'exerce pas de pouvoir de contrainte, qu'elle n'a pas de vocation de service public et qu'elle apparaît plus proche d'une association bien que ses objectifs soient différents et surtout qu'elle possède une légitimité inhérente à son statut.

Les productions sont très différentes selon le secteur couvert par les associations et leur existence même est conditionnée par le fait qu'elles sont ou non organisées au niveau national. En effet les associations les plus puissantes sont souvent fédérées au plan national et c'est l'instance nationale qui se spécialise comme organe de réflexion en élaborant des études diffusées ensuite dans l'ensemble de la structure. Une certaine division du travail s'effectue ainsi entre le centre cerveau de l'organisation même si ce sont des instances élues qui sont chargées de cette tâche et les organes locaux impliqués dans l'action.

Les syndicats et les associations à but revendicatif sont les plus nombreux à proposer des études nationales et à dresser un constat de carence au niveau local.

Les productions relevées sur les 3 départements se focalisent en trois pôles :

- la formation des jeunes de 16-18 ans.
- la formation des populations spécifiques (femmes, migrants).
- les problèmes liés au vieillissement.

On relève 17 études sur les 2 premiers thèmes en Ille-et-Vilaine sur 22 recensés sous la rubrique "associations et organismes divers". La tendance est moins nette pour les autres départements mais l'échantillon est très restreint. Deux études sur la formation des femmes sont cependant signalées dans le Finistère et

une sur le fonctionnement des PAIO dans les Côtes-du-Nord. Ce département met davantage l'accent sur les problèmes liés au vieillissement (5 études pour un seul centre producteur du secteur associatif), thème absent des productions des associations du Finistère mais que l'on retrouve par contre parmi les travaux universitaires et les études de la ville de Brest. Ce thème n'apparaît par contre qu'une seule fois en Ile-et-Vilaine. On peut ainsi constater une certaine spécificité locale.

- La formation des jeunes sans qualification.

L'impulsion gouvernementale a-t-elle eu un effet de dynamisation à cet égard ? En effet le rapport Schwartz est rendu public en septembre 81 mais dès le mois de juin de cette année il est procédé à une large consultation des partenaires sociaux et en particulier du mouvement associatif qui sera appelé à prendre place dans les projets avancés. Les dates de parution des études centrées sur les jeunes en général se situent à proximité de cette date : 80-81-82. On peut remarquer cependant que la plupart des études précèdent le mois de juin 81 ou si elles sont parues à cette date ont été élaborées auparavant, ce qui signifierait que le mouvement associatif était déjà porteur d'une sensibilité sur ce sujet et ressentait le besoin de le faire savoir en publiant des études ayant une autre fonction que celle d'alimenter le débat interne. Le cas du C.L.P.S. est intéressant à cet égard qui s'associe à l'université pour publier une étude intitulée "Préformation et Promotion sociale : pour qui, pour quoi ?" largement diffusée tant au niveau des instances de pouvoir régionales, départementale et locale (préfecture de région, délégation départementale à la formation continue, ville de Rennes) qu'au niveau des lieux d'information des associations (OSCR). Parmi les autres associations productrices, on trouve des organismes dont la vocation est traditionnellement la formation (AFPA, GRETA) contrairement au CLPS.

- La formation des populations spécifiques.

* Formation des femmes

Thème que l'on retrouve à Rennes et à Brest. Le 19 et 20 mars 83 se tenait à Rennes un colloque sur "la place des femmes dans

l'économie régionale et la formation professionnelle" à l'initiative de la délégation régionale à la condition féminine qui a collecté un certain nombre de documents dans toute la Bretagne à cette occasion mais qui ne sont pas encore accessibles. Cette occasion grandement favorisée par l'existence du nouveau ministère des droits de la femme semble avoir créé un dynamisme là où les études réalisées viennent de se terminer pour la plupart sans oublier le rôle initiateur revenant à une universitaire, Annie Junter-Loiseau, assistante à l'IUT de gestion de Rennes et auteur d'une thèse sur "la condition juridique de la femme au travail" soutenue en 1981 et d'un article sur la formation professionnelle des femmes paru en novembre 79 et par ailleurs rédactrice du rapport final de synthèse du colloque. Il est à noter dans ce sens l'importance prise par des femmes de formation universitaire dans ces études et au sein des associations à Rennes. L'étude citée par l'association rencontre et culture de la maison de quartier de Villejean est aussi un travail universitaire effectué dans le cadre de la licence AES dont deux femmes sont co-auteurs avec deux hommes.

Dans le Finistère par contre l'impulsion autour du travail féministe préexiste ou mois de mars 83. Une étude sur le travail féminin en Bretagne a été diffusée par le Planing Familial en 82. A L'A.F.P.A. de Brest se réalise depuis le début de l'année 82 une expérience de stages de préformation novateurs par rapport à la pratique habituelle des centres AFPA, destinés aux femmes à la recherche d'un emploi. Ces stages ont fait l'objet de documents rédigés par une animatrice, qui a par ailleurs participé activement à l'élaboration du rapport de synthèse d'un groupe national de travail de l'AFPA sur la formation des femmes, rapport remis au ministère des Droits de la Femme. Ces travaux se différencient de ceux réalisés à Rennes par le fait qu'ils portent la marque de leurs auteurs, acteurs sociaux ou professionnels et non universitaires.

* Formation des migrants.

Quatre études à Rennes relèvent de ce thème développé par une

association l'AFTEB travaillant activement dans ce secteur. Certaines de ces études sont réalisées en collaboration avec des associations ou organismes s'intéressant aux migrants (ASTI, Foyer Guy Houist, CLPS) qui peuvent être eux-mêmes producteurs à leur propre titre par ailleurs.

- Les problèmes liés au vieillissement.

L'IDAR cite le document de synthèse d'un colloque rennais du 15 novembre 81 qui n'a pas été suivi d'autres productions. Dans les Côtes-du-Nord, le Centre d'Etude et d'action sociales signalent 3 études. Des articles sont en outre parus sur ce thème ainsi qu'un numéro spécial de la revue "contact" diffusée près des acteurs sociaux des Côtes-du-Nord. Aucune étude par contre dans le Finistère à l'actif des associations, il existe cependant un pôle de recherche dans ce champ au centre de gérontologie de l'Université de Bretagne occidentale animé par une sociologue Simone Pennec qui assure un cours sur les politiques sociales.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Brest signale également deux études ayant trait à l'intégration des personnes âgées dans la cité.

4.3. Organismes ayant vocation à l'enseignement et à la recherche ou à l'un ou l'autre.

Sont rassemblés ici les organismes ayant vocation à produire des études, qu'il s'agisse de celles d'étudiants préparant un diplôme ou de celles de chercheurs statutaires.

* Les établissements de formation de travailleurs sociaux et de formation permanente.

Tous les établissements de formation de travailleurs sociaux ont été contactés, y compris le Centre Régional de Formation de l'Education Surveillée et l'Ecole Nationale de la Santé Publique.

Chaque établissement a communiqué une liste de travaux effectués par les stagiaires en formation ou a donné accès à ceux-ci aux fins de les répertorier comme l'école de moniteurs-éducateurs de la Lande de Breil pour qui les travaux de fin d'étude ne sont pas des mémoires et ne sont pas exigés par les textes relatifs au diplôme mais entrent dans les choix pédagogiques de l'école. Seul l'IFCS de Rennes n'a pas répondu à l'investigation malgré plusieurs relances et l'accès aux travaux n'a pas été possible.

Bien que la dénomination des travaux ne correspondent pas toujours au titre véritable comme ceux de l'IFPE de St Brieuc qui répertorie les thèmes des études, plusieurs tendances sont à observer au vu de ces titres sur les thèmes qui reviennent le plus fréquemment : l'inadaptation, le handicap pour les éducateurs spécialisés, et l'hospitalisation pour les éducateurs de jeunes enfants (15 fois cité). La formulation adoptée, le choix du titre sont souvent évocateurs d'un certain type de démarche, privilégiant l'action sur les jeunes ou les populations "clientes du travail social". Par contre certains thèmes ne sont jamais abordés, ceux qui relèvent du cadre juridique ou économique essentiellement : il est peu question des textes limitant l'action des travailleurs sociaux et déterminant les droits ou les non droits des populations visées, ainsi que du contexte socio-économique du travail social en terme de revenus des familles ou des réalités matérielles du terrain. Il semblerait que ces études privilégient une vision allant dans le sens d'un "pouvoir sur" et non de limite au pouvoir et encore moins de pouvoir des populations cibles de l'action entreprise. Les travaux du centre régional de formation de l'éducation surveillée ne semblent pas très différents à cet égard. Il est vrai que cela correspond aux orientations données à la formation mettant l'accent sur les connaissances psychologiques qui constituent ainsi la moitié des apports théoriques du diplôme d'état d'éducateur. Cependant il ne peut s'agir ici que de tendances observables à partir de matériaux fragiles en l'absence d'une analyse des contenus.

* Laboratoires et organismes ayant vocation d'études et de recherche

Entrent dans cette rubrique les laboratoires de recherche universitaires mais aussi d'autres structures comme le Comité consultatif régional pour la promotion de la santé de Rennes.

Ces structures sont concentrées à Rennes de par sa dimension de ville universitaire régionale mais Brest est représenté par le centre de gérontologie du service de formation permanente de l'Université de Bretagne occidentale.

Plusieurs laboratoires concentrent leurs productions dans le champ des politiques sociales : le GRESP, le GRESS de l'Université de Rennes I, le LARES de l'Université de Haute-Bretagne. On y retrouve des thèmes privilégiés par les associations : la formation des jeunes sans qualification (CREFE, GRESS) et du reste un certain nombre d'études sont réalisées en collaboration avec des associations. Les études du GRESS mentionnent ainsi la collaboration du CLPS une fois, du théâtre du Point du Jour une autre fois. Ces collaborateurs peuvent aussi être financeurs ou n'être que cela, c'est le cas lorsqu'il s'agit de services publics ou d'organismes ayant cette vocation : l'APRAS et la CAF pour des études réalisées par le GRESS ou le LARES.

Beaucoup de laboratoires de recherches mettent l'accent sur une spécialisation qui délimite le champ : l'investigation du LARES porte ainsi essentiellement sur "les transformations sociales liées au processus d'urbanisation et l'organisation de la vie sociale des milieux populaires dans les grands ensembles urbains" (plaquette de présentation du LARES).

La diffusion de ces études est très variable : elle peut se faire dans des revues nationales spécialisées, c'est la politique suivie par le GRESP ou par le canal des associations qui ont collaboré aux études ainsi que des pouvoirs publics (études du GRESS). Les bailleurs de fonds locaux par contre (APRAS, CAF) ne facilitent pas l'accès à ces productions et en font seulement un usage interne.

Le Comité Régional de Promotion de la Santé à une place à part puisqu'il se contente de co-subventionner les travaux de recherche qu'il sélectionne. Sa spécificité tient aussi à ce qu'il privilégie, en théorie, les projets d'études de type non universitaire. Si un certain nombre de ceux-ci ont été retenus en 83, le programme de 84 prévoit d'accroître la part des acteurs sociaux.

4.4. Ecoles, universités, centres de formation autres que de travailleurs sociaux.

Ont été regroupés ici les travaux universitaires qui ont été portés à notre connaissance, qu'ils soient l'oeuvre d'étudiants ou d'enseignants qui ne produisent pas dans le cadre d'un laboratoire de recherche. Les thèses sont répertoriées sous cette rubrique ainsi que les mémoires de fin d'étude des étudiants de l'unité pédagogique d'architecture ayant un rapport avec les politiques sociales. Parmi ceux-ci on retrouve des thèmes privilégiés : le logement social en 78, année où les productions entrant dans le champ sont les plus nombreuses, l'aménagement des quartiers en 80 et 81, cette dernière année mettant également l'accent sur les problèmes nés de l'urbanisation en zone rurale. Par contre on relève très peu de thèmes en relation avec les politiques sociales pour la période récente.

Un nombre relativement important de rapports de stages des étudiants AES de l'Université de Bretagne occidentale ont trait aux politiques sociales contrairement à ceux de l'Université de Haute-Bretagne.

Certains UER comme l'UER de sociologie à Rennes n'ont pas facilité l'accès aux travaux d'étudiants. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un dépôt en bibliothèque mais sont seulement stockés par tel ou tel enseignant sans qu'aucune liste ne soit établie.

Ces travaux universitaires n'ont pas été cités hors de leur lieu de production à quelques exceptions près. Ce qui marque le cercle restreint de leur diffusion.

x

x

x

CHAPITRE V

QUELQUES ENJEUX D'UNE RECHERCHE :

INNOVATION ET/OU CONFORMISME

Les productions valent non seulement pour elles-mêmes mais sont le lieu d'enjeux sociaux qui les traversent. Ce qui détermine le type de production, son existence même, c'est l'existence de facteurs sociaux qui seront pris en compte par le producteur selon une stratégie qui lui est propre. Cette stratégie marquera une tendance à aller soit dans le sens d'une démarcation, d'une singularisation, soit à l'opposé dans le sens d'une conformité et d'une adaptation.

Ces deux niveaux : coopération et différenciation sont inhérents à la recherche, ils se retrouvent donc dans toute recherche ; certains organismes ou agents peuvent ainsi se placer sur un pôle de démarcation sur certains plans et dans une relation de collaboration dans d'autres mais souvent l'accent sera mis plutôt sur un pôle ou plutôt sur l'autre, même s'il y a oscillation de l'un à l'autre dans le temps.

5.1. Stratégies allant dans le sens d'une démarcation, d'une singularisation voulue de la part des agents ou des organismes producteurs.

Sont regroupées ici des stratégies qui peuvent être le fait de centres de production mais aussi des auteurs eux-mêmes. Les acteurs sociaux qui adoptent cette stratégie mettent généralement en avant le caractère novateur de leur production ou de leur action.

* Les agents peuvent avoir le souci de se singulariser au sein même de leur organisme.

- Pour cela ils peuvent être appelés à jouer sur les différents champs :

. La préparation d'un diplôme universitaire permet de superposer ainsi des enjeux propres au secteur professionnel et universitaire, les enjeux universitaires étant privilégiées : faire un mémoire dont la norme est celle de l'Université. Cependant c'est l'expé-

rience professionnelle qui constitue souvent la matière du travail réalisé, surtout chez les travailleurs sociaux. Ce type d'études est ou non réintroduit ensuite comme production professionnelle, la position de l'agent dans la division du travail la fera ou non intégrer comme telle : s'il s'agit d'un travailleur social n'ayant pas de position de responsabilité, l'étude demeure extérieure à l'organisme et celle-ci n'est pas citée et devient seulement une occasion de légitimation symbolique pour son auteur en attendant peut-être une reconnaissance institutionnelle. Si cependant l'agent a une position de responsabilité, son étude entre dans le circuit professionnel et sert de support à sa propre légitimité quant à sa fonction sociale dans la division du travail. En effet dans le système français, le diplôme est reconnu comme gage de compétence et justifie la hiérarchie. L'exemple déjà cité du responsable de l'association Le Goeland à St Malo est significatif à cet égard : en préparant un diplôme universitaire, celui-ci s'est démarqué doublement, en marquant une distanciation par rapport à sa pratique professionnelle de travailleur social mais aussi en marquant la différence par rapport à ceux qui ont la même qualification certifiée par le même diplôme d'autant plus que celui-ci est dévalorisé par rapport à l'université. Le désir de compenser certaines frustrations propres aux travailleurs sociaux vis-à-vis du savoir universitaire sous-tend sans aucun doute les productions *

D'autres mettent en avant leur qualité d'universitaire tout en cherchant une reconnaissance dans d'autres secteurs (la délégation régionale du Ministère des droits des femmes dans le cas présent), en y jouant un rôle actif qui peut aller jusqu'à un projet d'investissement professionnel tout en utilisant la crédibilité acquise au sein de l'Université (thèse). Pour sa part

* Elles se distinguent ainsi des tactiques utilisées habituellement dans ce secteur, tout en montrant l'hégémonie de la norme universitaire : " Ces professions doivent transformer leur exclusion du champ universitaire en valeur positive, c'est à dire en refus des valeurs universitaires. L'exaltation de la personnalité permet d'éviter les comparaisons avec l'excellence telle que la définit le champ universitaire " (J.VERDES-LEROUX, le travail social, Paris. Ed. Minuit, 1978, P. 101)

le Dr du Couëdic de l'association Mijal da Nevez met en avant une compétence de médecin psychiatre reconnue dans le secteur public puisqu'il est médecin hospitalier pour renforcer son statut particulier de fondateur de l'association tout en marquant une distance par rapport à ses fonctions au sein de l'hôpital puisqu'il a créé l'association pour rompre avec la pratique hospitalière en matière de traitement des toxicomanes et mettre en oeuvre sa vision novatrice dans ce domaine. La liste des travaux que celui-ci nous a communiqué au titre de l'association contient ses publications spécialisées de médecin psychiatre (31) et 2 documents d'information sur l'association dont il est également l'auteur.

- Les agents peuvent aussi jouer sur les différents niveaux institutionnels.

Il peut s'agir ici de faire prendre en compte par l'organisme des innovations dont ils sont seuls porteurs à un moment donné, c'est l'expérience d'une monitrice-animatrice de l'AFPA de Brest. La stratégie employée intervient dès le niveau du financement, en allant jusqu'à sortir de l'organisme pour rechercher un financeur extérieur susceptible d'introduire une logique contradictoire au sein du centre de production. La logique opérationnelle externe se substitue alors à celle de l'organisme employeur, ce qui permet à l'agent de créer son indépendance vis-à-vis du niveau institutionnel local mais n'exclut pas de la part de celui-ci une recherche de légitimation près des instances nationales de l'organisme, plus détachées des contingences matérielles et donc plus ouvertes. La collaboration peut être ainsi effective à ce niveau, se matérialisant par la participation active à des commissions ou à des groupes d'études nationaux.

Cette collaboration avec le niveau institutionnel supérieur est d'autant plus recherché que la structure locale lui est reliée par un réseau de dépendance. La monitrice-animatrice de l'AFPA a ainsi mis sur pieds certains stages "novateurs" en les faisant financer par un autre organisme, l'ARPEC favorable au projet

contrairement à l'AFPA de Brest. L'étude présentant le bilan du stage est ainsi destinée sinon plus à l'ARPEC financeur, autant qu'à l'AFPA de Brest. Cette animatrice participe par ailleurs activement à une réflexion menée par une Commission du centre national de l'AFPA sur la formation des femmes et diffuse par ce canal son étude qui inspire d'autres expériences. Le soucis d'intervenir aux différents niveaux institutionnels n'exclut pas secondairement une intervention dans d'autres secteurs en siégeant à une commission régionale sur les problèmes de formation des femmes composée d'acteurs sociaux et de la délégation régionale au Ministère des droits de la femme et en utilisant la reconnaissance acquise dans ce secteur au sein de l'organisme.

La présentation du document, compte-rendu technique très descriptif, répond par contre aux normes d'élaboration propres à l'ensemble de l'institution et correspond au pôle de coopération voulu sur ce point qui est l'objectif de la démarche : faire intégrer l'innovation par l'organisme à tous les niveaux institutionnels y compris donc au plan local.

Le pouvoir propre de l'agent au sein de l'organisme peut ainsi ne pas être négligeable et venir concurrencer le pouvoir de ceux qui en sont légitimement investis par l'institution. C'est le cas également cité d'une équipe de travailleurs sociaux employés par une association éducative.

* Les organismes eux-mêmes peuvent avoir une politique de démar-
cation.

Dans ce cas précis, il n'y a pas personnalisation de l'innovation, les agents eux-mêmes tiennent du reste à signifier qu'elle est portée par l'ensemble de l'organisme : conformité de vue des agents avec le Conseil d'administration, avec les membres de l'équipe ou avec la hiérarchie.

- De la même façon que précédemment les organismes peuvent jouer

sur les champs. Certains organismes en situation de marginalité par rapport aux institutions concurrencent celles-ci en se démarquant et deviennent de ce fait vulnérables dans la mesure où le concurrent est puissant. La nécessité de rechercher un financement extérieur implique par ailleurs une volonté de se faire reconnaître par les bailleurs de fond. La nécessité est d'autant plus grande alors d'apparaître crédible et donc d'acquiescer une légitimité à l'extérieur du réseau institutionnel, près d'un partenaire social dont on espère que le prestige social dans l'échelle des valeurs reconnue par le financeur rejaillira sur l'organisme lui permettant ainsi d'être reconnu par l'institution. Le C.L.P.S. placé en concurrence avec l'éducation nationale au sujet de stages de formation de jeunes et soucieux d'obtenir un financement a ainsi cherché la collaboration d'universitaires pour réaliser une étude sous une forme certifiant son sérieux et sa crédibilité avec une présentation propre au laboratoire universitaire. Cette collaboration était d'autant plus impérative que le secteur de la formation était jusque là le domaine réservé de l'éducation nationale et que rien ne permettait à l'époque où l'étude a été élaborée de prévoir un changement à cet égard.

Cette stratégie est employée par un autre organisme, la délégation régionale du Ministère des droits de la femme dont la légitimité provient du pouvoir central lui-même, tout en étant mal assurée à ce niveau et qui par ailleurs ne jouit pas d'une véritable reconnaissance institutionnelle au niveau local du fait de sa mise en place récente et de la marginalité sociale attachée à son domaine d'intervention. La reconnaissance et la collaboration avec les acteurs sociaux locaux travaillant dans ce secteur se révèle ainsi indispensable. Le colloque de Rennes cité précédemment avait ce but : rassembler, établir des liaisons, des communications avec les différents lieux sensibles à ce thème, tout en établissant des lieux de prééminence, par où doit passer la reconnaissance : la délégation régionale a ainsi passé beaucoup de temps à organiser le colloque et a porté son attention à donner sa marque au document desynthèse mais surtout elle a eu

le soucis de réunir l'information qu'elle détient seule : elle apparaît ainsi comme le lieu de passage obligé pour une coordination des autres acteurs sociaux.

- Il peut s'agir aussi d'un jeu sur les différents niveaux institutionnels. On retrouve ici surtout les "administrations" cherchant à promouvoir une nouvelle conception du service public comme la CAF de Saint-Brieuc.

Il semblerait que la condition pour qu'il y ait pratique innovante et donc volonté de se distinguer soit une certaine autonomie de l'administration par rapport au pouvoir central. Dans notre échantillon on trouve dans cette situation des CAF mais pas de DDASS par exemple. En effet, chaque caisse est un organisme privé géré par un Conseil d'administration composé d'administrateurs qui ne sont pas fonctionnaires mais représentent les salariés et les employeurs. C'est le CA qui définit la politique sociale de la Caisse et non l'équipe de direction. Si certains services sont communs à l'ensemble des caisses et prévus par les textes (service du contentieux, services comptables, une marge de manoeuvre relative est laissée à l'initiative de chaque caisse. En ce qui concerne le budget, leur vocation de service public leur impose un contrôle administratif et financier étroit et une imputation obligatoire du budget quant aux prestations légales mais c'est le CA qui vote le budget et sa répartition dans les différents postes : gestion administrative pour le fonctionnement des services, action sanitaire et sociale où peut se manifester la liberté d'initiative des caisses sous le contrôle du Ministère et de la Caisse nationale.

En conséquence chaque caisse peut avoir des orientations différentes en matière de politique sociale au sein de la marge de manoeuvre que lui laissent les textes.

Pour impulser une nouvelle vision de sa mission, la CAF peut se démarquer vis-à-vis d'autres administrations intervenant dans le même secteur et partenaires obligés (tension CAF - DASS) tout

en recherchant par ailleurs une reconnaissance institutionnelle au niveau du pouvoir central, indispensable à un service public d'où le soucis de l'équipe dirigeante de trouver une circulaire pouvant justifier les orientations choisies et en l'absence de laquelle les décisions peuvent être annulées par la Caisse nationale pour chef d'illégalité. Ainsi tel responsable de CAF estime que les circulaires viennent légitimer une orientation déjà prise et faire pression sur les institutions locales. La circulaire Dufoix sur la précarité des familles du 20 juillet 82 publiée alors qu'une recherche-action était déjà engagée est d'après lui "venue à point pour amplifier et accroître le mouvement" mais en l'absence de cette circulaire, la CAF aurait à son avis cherché une autre circulaire pour l'utiliser de la même façon même si c'est avec moins d'effets au plan local ce qui marque la marge de manoeuvre existant à ce niveau et la légitimité en retour ainsi acquise.

Les changements apportés par la décentralisation influent à cet égard sur le jeu institutionnel : si la reconnaissance par le pouvoir central demeure indispensable, la collaboration étroite avec la collectivité locale est recherchée, pôle devant lequel il convient d'acquérir une légitimité se déplaçant quelques peu ou se superposant mais surtout il devient plus facile d'investir le pouvoir local et d'être partie prenante dans des décisions qui peuvent en outre exercer une pression sur les partenaires locaux. Si ce responsable de CAF met l'accent sur le rôle fédérateur de la commune et son pouvoir de contrainte, il ajoute cependant que si la ville ne joue pas ce rôle, la CAF est déterminée à le jouer avec l'aval semble-t-il de la commune délégataire de pouvoir.

La diffusion des documents dans de telles situations répond de façon générale à la stratégie adoptée : vers les financeurs existants au potentiels, mais aussi en direction des champs privilégiés. Certains établissements comme les Genêts d'Or à Morlaix ont ainsi mis au point un système de diffusion très différencié de leurs documents avec des présentations et des contenus variés en fonction des destinataires et des objectifs visés : parents d'enfants - obtenir un consensus, pouvoirs publics - décrocher des subventions.

5.2. Stratégies allant dans le sens d'une conformité, d'une adaptation aux normes habituelles propres au secteur.

Dans ce cas la stratégie employée porte essentiellement sur les différents niveaux institutionnels dans le sens d'une communication maximale, dans le sens ascendant. Par contre la tendance est à la fermeture sur le plan des autres champs. En effet dans les exemples précités c'est parce que l'innovation est facteur de déconsidération au niveau institutionnel qu'apparaît le besoin d'une collaboration avec les autres champs auprès desquels est recherchée une légitimité qui pourra être ensuite utilisée éventuellement au niveau institutionnel. Lorsque la reconnaissance institutionnelle est par contre la règle, ce besoin disparaît et la collaboration avec l'extérieur perd sa principale raison d'être. On peut ainsi remarquer que le besoin d'utiliser le champ universitaire chez certains acteurs sociaux pour acquérir un crédit au niveau institutionnel (cf CLPS, travailleurs sociaux) n'existe pas chez les fonctionnaires.

Le fonctionnement des administrations délégataires directes des services de l'état comme les D.D.A.S.S, est révélateur à cet égard. En effet jusqu'ici, et les lois du 7 janvier 83 et du 22 juillet 83 sont trop récentes pour que l'on puisse constater un changement, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale était placé sous l'autorité directe du préfet. La logique institutionnelle implique donc un certain mode de fonctionnement lié à la centralisation et à la division du travail aux différents échelons de la hiérarchie : l'administration centrale afin d'exercer son contrôle va demander l'élaboration de rapports relatifs à l'application des directives imposées communiquées par voie de circulaire. Le rapport empruntera ensuite la voie hiérarchique en passant par le cabinet du préfet. Le préfet lui-même peut demander de tels rapports.

Toute production élaborée par un service se doit de suivre ce cheminement. L'innovation en tant que telle peut difficilement percer dans ce contexte car elle viendrait court-circuiter à un moment donné le fonctionnement institutionnel pertinent à tous les échelons. La conformité est donc de règle ainsi que la

collaboration avec l'autorité directement supérieure subordonnée elle-même à un autre degré. La légitimité d'un tel système repose sur l'idée que l'administration sert l'intérêt général défini au niveau national par les élus issus du suffrage universel et dont chaque échelon est le dépositaire et qu'en conséquence elle doit être neutre et rejeter les options partisans. Ce qui est attendu d'un fonctionnaire c'est avant tout son adaptation au service. L'élément essentiel de la notation qui lui est attribuée par ses supérieurs hiérarchiques, c'est le sens du service public, c'est à dire son adhésion à ces normes. Dans ce cadre le fonctionnaire même investi de responsabilité localement n'est qu'un rouage nécessaire au bon fonctionnement du système. C'est ce qu'expriment certains fonctionnaires soucieux de rendre visible leur bonne adaptation qui va jusqu'à l'assimilation au service public lui-même, ce qui leur permet de revêtir vis-à-vis de l'extérieur l'autorité attachée au détenteur de l'intérêt général vis-à-vis du particulier. Cette attitude conforte le secret sur les affaires de l'administration qui apparaissent véritablement comme des affaires d'état aux quelles le simple citoyen ne peut avoir accès.

Sachant que la circulaire de janvier 1981 faisant suite au rapport Bianco-Lamy concernant les nouvelles orientations en matière d'aide sociale à l'enfance demandait aux Directeurs Départementaux de l'Action Sanitaire et Sociale d'informer le ministère des mesures prises pour son application, nous avons cherché sans succès à avoir connaissance de ces rapports. Les interlocuteurs contactés ont déclaré soit ne pas être au courant, soit qu'il n'existait pas de rapports ou qu'il fallait s'informer près du ministère.

Ce n'est donc pas un hasard si aucune étude n'a été relevée dans les D.D.A.S.S, particulièrement sollicitées et si la non-visibilité a été la règle puisque cela correspond au mode de fonctionnement de ce type d'administration.

Il n'est pas exclu cependant que l'invocation puisse être suscitée par l'administration mais dans ce cas elle ne sera pas prise en charge par elle mais par un organisme ad hoc chargé

de répondre à ces nouvelles nécessités avec un fonctionnement plus souple. L'Observatoire Régional de la santé a ainsi été mis en place par la D.R.A.S.S pour remplir des missions qui n'entraient pas dans le schéma administratif traditionnel. On trouve au bureau de l'association le statisticien régional et le médecin inspecteur régional. Ce mécanisme connu qui peut consister aussi à doubler un service devenu obsolète par un nouveau ayant souvent un statut particulier permet ainsi à l'administration de continuer à fonctionner sur le même mode tout en répondant à de nouveaux besoins.

On retrouve ce désir de conformité mais pour d'autres raisons chez des organismes, les plus souvent des associations pour qui l'obtention de subventions de la part des pouvoirs publics est vitale, soucieux de donner une bonne image de marque de leur association qui puisse certifier de leur utilité sociale près des pouvoirs publics et qui cherchent à acquérir une légitimité dans la conformité et non dans l'innovation comme le C.L.P.S par exemple soumis aux mêmes nécessités. L'attitude de certains acteurs sociaux a été révélatrice à cet égard. Informés qu'une convention existait avec le ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale, certains ont été tentés d'utiliser l'occasion pour promouvoir leurs activités et leurs productions près des instances nationales en cherchant moins à faire prendre en compte des documents de toute nature qu'à promouvoir leurs activités dans le domaine social en espérant une reconnaissance institutionnelle. Tel responsable d'une Association rennaise contacté par téléphone a ainsi tenu à nous rencontrer afin de présenter les activités de l'association pensant faire ainsi remonter un rapport favorable au ministère, les documents présentés, sans rapport avec l'investigation ne servant que d'alibi.

Il n'est pas sans intérêt par ailleurs d'observer que nombre de grandes associations ont une organisation calquée sur celle des pouvoirs publics, dotées d'une confédération nationale au pouvoir renforcé par rapport aux structures locales et dont le rôle est de capter la plus grande source de financement et d'acquiescer une légitimité près du pouvoir central.

Ce n'est donc pas au niveau local que les productions seront élaborées mais au niveau national qui a besoin d'études servant de base aux négociations. Beaucoup d'associations ont ainsi spontanément répondu à l'enquête en citant des études nationales présentées comme l'émanation de l'organisation toute entière parce qu'il s'agissait d'instances élues qui en étaient les auteurs tout en précisant que le besoin ne s'était pas posé au niveau local.

Dans ces circonstances, lorsqu'une étude est produite localement à destination des pouvoirs publics locaux, celle-ci va tendre à répondre aux normes du détenteur de subventions et à correspondre aux critères adoptés pour leur attribution, jusqu'à dénaturer à cette fin le projet ou les objectifs de l'association comme le reconnaît volontiers le permanent de l'U.D.A.F d'Ille-et-Vilaine. L'étude n'a alors d'autre diffusion que ce que qui correspond à sa mission.

Les organismes ayant vocation à l'enseignement et à la recherche favorisent ce type de stratégie. Les mémoires et autres travaux d'étudiants répondent à des impératifs précis dictés par les textes réglementaires lorsqu'ils s'agit de l'obtention d'un diplôme d'état. L'établissement d'enseignement lui-même impose ses normes; les formateurs influencent le choix des thèmes de recherche: les problèmes du vieillissement et le thème des politiques sociales sont ainsi privilégiés à l'Université de Bretagne Occidentale où est sensible l'influence d'une sociologue. Ces formateurs imposent certaines normes au contenu en fixant des critères de sélection qui varient en fonction de l'établissement, ou selon les objectifs du projet pédagogique qu'ils définissent lorsqu'il s'agit de centres de formation de travailleurs sociaux. Des formateurs d'un institut de formation de travailleurs sociaux ont ainsi rapporté qu'un bon mémoire ayant reçu la note de 15 dans cet établissement s'était vu attribuer un 9 dans le cadre d'un jury commun avec les formateurs d'un autre institut de formation pour cause de narcissisme. Le projet pédagogique du premier établissement met en effet l'accent sur l'implication personnelle des travailleurs sociaux alors que le second privilégie davantage l'intégration

des connaissances.

Les recherches universitaires elles-mêmes, même si elles mettent l'accent sur le pôle de la distinction ne sont pas étrangères au pôle de la conformité. Dès le choix du thème de la thèse, libre en théorie mais souvent orientée par le directeur de thèse qui possède la légitimité du savoir et dirige souvent un laboratoire qu'il impulse. L'expression se fera selon un certain code par où passe l'intégration - reconnaissance du savoir scientifique et la sanction viendra de la "communauté scientifique".

Les publications et autres travaux sont appréciées par les C.S.C.U instances centralisatrices dans lesquelles siègent des universitaires ayant acquis une légitimité et déterminent ensuite l'évolution de la carrière.

Des pressions très fortes existent aussi pour favoriser la conformité qui présente par ailleurs pour le chercheur l'intérêt de lui apporter des facilités plus grandes : séminaires, travaux sur lesquels s'appuyer, collaboration des pairs, considération de la communauté scientifique.

La diffusion elle-même des publications est déterminée par des règles qui deviennent plus contraignantes lorsque le champ de la diffusion s'élargit. Les publications nationales sont souvent soumises ainsi à des commissions nationales qui doivent préalablement agréer ces travaux. L'ensemble des travaux n'ayant de toute façon qu'une diffusion restreinte, au sein du cercle des spécialistes.

L'expérience menée à Rennes dans le cadre de l'OSCR tente de rompre avec la logique institutionnelle propre aux travaux universitaires : les étapes du travail sont effectuées dans un objectif de communication et les acteurs sociaux sont appelés à être partie prenante dans la recherche. Cependant la notation qui sera donnée au travail reste celle de l'université. Comme l'exprime un document témoin "la responsabilité de la notation incombe uniquement aux enseignants et ne saurait être partagée

par l'acteur social". Quelques soient les ouvertures un travail universitaire ne peut pas répondre à des normes qui ne sont pas les siennes et reste soumis à sa propre logique. On a pu constater du reste que ces travaux d'étudiants ne sont pratiquement jamais cités par les associations concernées parmi leurs productions, ce qui n'exclut pas cependant qu'ils puissent être réappropriés par la suite sous forme d'une synthèse paraissant dans un rapport annuel (signalé par l'APASE) ou de l'utilisation de certains éléments dans d'autres documents et cela d'autant plus que les acteurs sociaux ont collaboré effectivement à la démarche.

D'autres tentatives existent comme celles du centre de gérontologie de Brest qui recense les études réalisées en Bretagne dans le domaine qui l'intéresse dans un souci de communication entre praticiens et universitaires, des acteurs sociaux comme l'IDAR à Rennes association s'intéressant au même thème qui se propose de réunir les informations disponibles en mettant l'accent surtout sur les expériences de terrain tout en se montrant soucieuse d'une coordination avec les autres tentatives de recensement pour élargir la communication.

Par ailleurs certains facteurs sont susceptibles de favoriser une production accrue au plan régional : on peut ainsi supposer que la décentralisation incitera les acteurs sociaux à s'adresser pour l'octroi de subventions à l'échelon régional détenteur d'un pouvoir financier non négligeable et non plus au pouvoir central. Ce facteur ne sera pas non plus sans influence si ce n'est sur le fonctionnement des D.D.A.S.S elles-mêmes au moins sur les services et organismes satellites susceptibles d'être producteurs pour justifier l'utilisation des crédits et orienter leur affectation.

CHAPITRE VI

et CONCLUSION

LES RECHERCHES COMME ECHANGES DE LANGUES,

DE STYLES, ET DE CODES.

La présentation de quelques enjeux sociaux observés dans le recensement des travaux que nous avons effectué laisse déjà entendre que tous les paramètres constituant ces recherches sont à prendre compte pour comprendre ce qu'est "la recherche". Dans le domaine des politiques sociales, le souci de nombreux acteurs, parties prenantes de ces politiques, de réfléchir sur leurs pratiques ne peut être négligé. En ce sens, la recherche ne pourrait guère être définie comme "ce qui est fait par les chercheurs", entendus comme possesseurs d'un statut professionnel spécifique, d'un métier. La situation où un chercheur professionnel intervient est suffisamment rare dans le champ qui nous occupe, pour qu'on la considère seulement comme un cas particulier d'un rapport social spécifique appelée "recherche", qui fait intervenir des acteurs très divers et plus ou moins nombreux.

Nous tenterons alors de déconstruire cet objet empirique en nous appuyant sur la théorie de la médiation développée par Jean GAGNEPAIN (1). Le "pillage" de ses apports auquel nous nous livrerons ne sera certes pas exempt de trahison et sera même nécessairement trahison, ainsi que le montrera l'analyse des enjeux sociaux de toute recherche.

6.1. Définition et démarche.

Il ne peut être question dans une analyse des capacités et des réalisations de la recherche dans le domaine des politiques sociales en Bretagne, de s'intéresser uniquement aux contenus, aux thèmes et de les prendre pour argent comptant : dans ce cas, ce mouvement spontané d'accumulation, de diffusion, de création de con-

(1) GAGNEPAIN Jean : Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des Sciences Humaines. T.I. : Du signe, de l'outil. Paris : Pergamon Press, 1982. Nous nous appuyons plus précisément sur le séminaire du 10 fév.83 (UER du Comportement à Rennes) "Etat de culture, particularisme, participation".

naissances n'aurait d'existence qu'à travers le processus cognitif qui l'origine. Il n'est pas non plus dans notre propos de suggérer que la validité des travaux doit être relativisée en raison des nombreux "biais" conjoncturels qui ont marqué la production de ces données. Nous voulons plutôt partir d'une définition de la recherche qui l'enracine dans le rapport social où elle naît, et montrer que c'est ce rapport social particulier qui produit lui-même la connaissance : la recherche sera définie alors comme "échange de connaissances", sans que la "création" soit niée mais plutôt analysée comme effet de l'échange. Nous avons affaire à un rapport de communication qui doit nous permettre d'expliquer l'infinie variété des productions observables.

Nous résumons les principes qui guideront notre déconstruction et qui sont entièrement inspirés des travaux de Jean GAGNEPAIN.

Partant de l'observation qu'une recherche n'existe socialement que lorsqu'elle est connue par quelqu'un d'autre que son auteur, nous mettons au centre de l'explication ce "contexte" de la recherche, ces "biais", ces "circonstances" et autres "enjeux" pour analyser la recherche comme rapport de communication (échange de connaissances). Or, la communication (et tout rapport social) est fondamentalement contradictoire : "l'objectif" n'est pas de se "comprendre", ainsi que veulent le faire croire ceux qui réduisent la communication à un rapport instrumental (plus ou moins grande efficacité, échec ou réussite). Dans la définition réciproque des acteurs qui est en jeu, chacun s'affirme en opposition à l'autre tout autant qu'il cherche un compromis, un accord : le rapport social est constitué précisément par cette dialectique permanente de l'opposition (je ne suis pas ce que vous êtes) et de la réduction de l'opposition, de la divergence et de la convergence, de la frontière (ethnique) et du compromis (politique). Toutes les matérialités observables, toutes les situations, tous les objets d'étude sont nécessairement traversés par cette dialectique du social, qui peut s'exprimer dans les rapports de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de famille, de voisinage, etc...

Cette rationalité de la distinction doit cependant être doublement déconstruite pour permettre de comprendre les données de l'observation.

a) La dialectique du social se joue sur deux faces qui ne coïncident pas : la personne (sociale) se définit à la fois par distinction vis-à-vis des pairs (quels qu'ils soient) et par inscription dans une charge sociale (un rapport de père). Cela renvoie au modèle fondateur du social qui traite culturellement la sexualité (la division des sexes) et la génitalité (les rapports de génération). Cette rationalité est le propre de tout homme et constitue la personne comme être social (individuel ou collectif). Sexualité et génitalité sont culturellement niées et réinvesties comme principes des classes et des métiers, "classes" étant entendu largement comme capacité de différenciation à partir de frontières, "métiers" recouvrant la capacité à déléguer des charges sociales, à assumer une "paternité sociale".

b) La dialectique du social opère dans l'ensemble des activités humaines et recoupe toutes les rationalités qu'il faut distinguer rigoureusement. La rationalité humaine n'est pas une mais est en effet déconstructible en quatre : le langage (traitement culturel du rapport indice-sens), l'art (traitement culturel du rapport moyen-fin), le droit (traitement culturel du rapport prix-bien) et le social (traitement culturel du rapport spécimen-type) : nous partons de ce dernier plan pour examiner comment il recoupe les autres rationalités. Nous ne précisons pas ici les éléments conduisant à cette déconstruction. Il nous paraît plus intéressant de la mettre à l'oeuvre pour analyser l'ensemble des productions observées dans la recherche, que nous déconstruisons en échange de langues, échange de styles et échange de codes.

6.2. La "recherche", échange de langues.

Tous les travaux observés donnent lieu à une production écrite : ils mettent nécessairement en oeuvre une capacité linguistique qui s'actualise dans l'emploi d'une langue. On ne peut observer d'ailleurs que des langues et les critiques sont nombreuses pour signaler à quel point dans les recherches en politiques sociales, on a du mal à se comprendre, à quel point chacun parle une "langue" différente. Nous déconstruisons cette langue selon les deux faces du social en montrant qu'on se distingue dans une recherche par sa façon de dire mais aussi par la fonction qu'on occupe pour

pouvoir dire.

6.2.1. On se distingue par sa façon de dire : les parlers

L'utilisation fréquente de "parler" comme élément de l'expression "parler local" laisse supposer qu'il existerait un parler universel, qui serait dégagé de tout marquage social. Or, aussi hyper-correct que soit l'usage de la norme grammaticale en vigueur, cette hyper-correction classe socialement. Dans une recherche, on pourra parfois deviner seulement à des expressions, des règles de présentation (des concepts, des objets de recherche aussi) les caractéristiques statutaires, sociales de celui qui écrit. Telle institution prendra l'habitude d'utiliser certains vocables pour désigner un objet et sera socialement reconnaissable à ce signe distinctif.

Sur cette face des parlers, on peut voir à l'oeuvre cette dialectique de la divergence et de la convergence qui caractérise le social. On peut la figurer en deux pôles, qui sont observables dans l'absolu seulement dans des cas pathologiques. Mais ils permettent de montrer comment chaque recherche oscille en permanence entre ces deux pôles : l'idiomatization et l'entretien.

L'idiomatization sera caricaturale dans le cas du "jargon", où toute la langue est marquée très fortement par les propriétés sociales de celui qui l'emploie, au point d'être compréhensible seulement de quelques initiés. Chaque recherche met en oeuvre un parler scientifique qui, à certain niveau, peut viser à se distinguer très nettement d'autres groupes de recherche, d'autres collègues : dans ce cas, l'enjeu social présent dans la recherche peut conduire à tout faire pour que le public potentiel ne comprenne pas, en se référant explicitement à un autre champ professionnel par exemple. De même l'insistance sur l'autobiographie, l'expérience intime, les fantasmes individuels, ou encore la monographie très pointue peuvent parfois conduire à une impossibilité de transmission. Dans tous ces cas, pourtant, ce refus ou ces blocages font partie du rapport de communication. Toute recherche intègre cette nécessité de se distinguer en même temps que celle de réaliser un compromis, d'obtenir une reconnaissance et donc de se rendre compréhensible.

L'entretien, au pôle opposé à l'idiomatization, peut être poussé au bout selon deux modes particuliers. D'une part, un chercheur peut employer un mélange de parlers, l'idéal étant de pouvoir utiliser un parler syncrétique fait de tous ces particularismes (sur le modèle de l'esperanto). Il emploiera des terminologies d'origine très variées cherchant à être compris de tous et niant sa spécificité. D'autre part, il peut préférer le maintien des différences et préserver la "pureté" des parlers en insistant sur la nécessité d'une traduction et sur sa qualité. On peut le voir à l'oeuvre dans les tentatives de traductions de théories à des publics spécifiques, ou dans ce qui est mis sous le vocable "vulgarisation".

Les productions que nous avons recensées semblent mettre en oeuvre un parler très typé professionnellement, institutionnellement mais en même temps se soucier de communication en pratiquant un esperanto-fourre-tout du secteur social en matière de théorisation ou de désignation des problèmes.

6.2.2. On se distingue par la fonction qu'on occupe pour pouvoir dire : les modes d'information (les savoirs).

La stratégie de distinction ne vaut plus ici en elle-même mais s'opère dans une complémentarité des fonctions que chacun remplit. Il s'agit de savoir quelle est l'organisation spécifique des porte-paroles qui permet à cette recherche de voir le jour sous cette forme, non en tant qu'organisation technique (la division du travail) mais en tant qu'institutionnalisation de responsabilités, de charges sociales spécifiques, de délégations de fonctions nécessaires. On doit alors étudier qui prend la parole au nom de quelle charge, et comment s'organise l'interlocution.

On peut observer à nouveau une tension entre deux pôles de la communication qui donnent la forme spécifique "matérielle" au dialogue. Son organisation tendra vers le monologue ou à l'opposé vers le colloque.

Dans le monologue, le porte-parole est unique et identique : il y a parole d'un seul ou d'une seule discipline. Aucun échange en

retour n'est réellement possible mais cela ne préjuge pas du "succès" ou de "l'échec" de la compréhension du message. On peut trouver à ce niveau le cas de la recherche menée par un acteur ou une institution en son nom propre, s'auto-instituant porte-parole, s'adressant principalement à elle-même, mais parfois aussi plus largement à d'autres, à conditions qu'ils fassent, eux-mêmes, une démarche d'appropriation du message (ex : le cours magistral et l'apprentissage possible à travers lui).

A l'opposé, nous trouvons l'institution du forum, où tout le monde parle. Le colloque dissout la délégation inhérente à l'existence de porte-parole en se constituant comme rencontre de plusieurs disciplines et de plusieurs individus (ou groupes), qui ensemble deviennent porte-parole. On ne peut ignorer ce phénomène contemporain, particulièrement prisé des courants politiques de gauche comme le fait remarquer Jean GAGNEPAIN. Dans le recensement régional que nous avons effectué, cette organisation de colloques, conçus comme "recherches" apparaît très fréquemment. Citons les colloques sur l'alcoolisme, sur les droits des femmes, sur l'éducation surveillée, sur la formation professionnelle et la promotion sociale. Les dénominations choisies sont très variées : journées d'étude, tables rondes, assises, groupes de travail, assemblées, rencontres, et selon le terme choisi, on pourra mettre l'accent plutôt sur la recherche (l'objet d'étude) ou sur le regroupement lui-même. La principale réussite du colloque réside précisément dans sa capacité à faire parler ensemble des porte-paroles concurrents. Le cérémonial tient alors autant de place que la diffusion de connaissances effectivement réalisée. La réaffirmation de la communauté malgré les divisions quotidiennes, l'insistance sur les convergences visent à constituer un porte-parole unique, objectif parfois matérialisé par des motions, des vœux, des résolutions.

L'effacement des porte-paroles particuliers n'est cependant jamais réalisé : un processus politique de réduction, à différents échelons, des divergences est à l'oeuvre, à la fois dans le fait que des groupes délèguent des représentants au colloque (pourquoi eux et comment sont-ils désignés ?) et aussi dans le fait que les organisateurs et les fabricants de la synthèse sont socialement caractérisés. Il s'agit souvent des porte-paroles déjà institution-

nellement reconnus (chercheurs, universitaires, médecins, politiciens etc...) qui peuvent à cette occasion asseoir "démocratiquement" une légitimité sur un consensus conjoncturel (réuni pour l'occasion). Prenons l'exemple d'un colloque régional sur l'école organisé par une organisation syndicale, et auquel nous avons assisté : la volonté d'intégrer une dimension "recherche" était apparue dans l'appel à des chercheurs universitaires pour la préparation. Dans le même temps, une tribune composée avant tout d'acteurs institutionnels très officiels soulignait l'espoir d'être reconnu comme "force de proposition" et d'être intégré au niveau de la décision. Mais l'effet collectif a pris le dessus pour assurer le succès aux interventions les plus militantes, combatives (contre l'enseignement privé) qui gommèrent à bon compte toute "recherche" pour privilégier la communion des espoirs et des revendications. Le colloque fonctionne en effet avant tout pour lui-même, comme rapport social, quel que soit l'objet de la communication. Il permet notamment d'intégrer de nouveaux groupes, disciplines, individus à une parole auparavant portée par un seul : le maintien de l'ambiguïté sur "qui parle" y est plus qu'ailleurs possible, comme dans cette association de rééducation où les documents produits à partir de groupes de travail, de rencontres ne sont jamais signés. L'association apparaît comme un tout, un porte-parole unique, ce qui permet en l'occurrence les plus grands bénéfices symboliques pour son responsable.

La signature et la responsabilité affichée à travers elle, semblent poser problème aux acteurs dans le champ des politiques sociales : le collectif permet d'accentuer la recherche du consensus -si précieux dans ces milieux- avant même qu'une opinion soit émise, en neutralisant par avance la divergence, et d'aider une parole à s'autoriser dans des secteurs où la légitimité du savoir universitaire et de ses porte-paroles est à la fois très recherchée et très contestée (cf le niveau socio-critique, § 6.4.).

6.2.3. La connaissance naît de l'échange.

Il n'existe pas de recherche et de savoir qui ne soit pris dans

un rapport social contradictoire et conflictuel : le choix d'un parler ou d'un mode d'information ne relève pas d'une analyse technique où l'on essaierait d'optimiser l'échange, en favorisant la compréhension. Ces modalités pratiques sont souvent présentées comme réductibles à des recettes pouvant faciliter la compréhension entre les acteurs ce qui serait le facteur essentiel de la connaissance (une formulation de type systémique sert souvent à théoriser cette réduction techniciste). Il faut affirmer au contraire que c'est dans le mouvement conflictuel de l'échange (à la fois différenciation et conversation) que se crée une redéfinition des savoirs, à travers la mutation des parlers et de l'organisation des porte-parole (idiomation et traduction, monologue et colloque). Le dialogue de sourds est malgré tout dialogue.

6.3. La "recherche", échange de styles.

Il s'agit ici d'examiner la recherche comme processus de production, c'est-à-dire comme manifestation d'une analyse de moyens et de fins. On admet rarement que la recherche puisse être traitée comme toute activité technique, sous le prétexte que son objet est la production de connaissances, et qu'il n'a rien de commun avec le travail du cordonnier ou la production d'automobiles. La division abstrait-concret n'a ici aucun sens lorsqu'on cherche à dégager la rationalité qui organise toutes ces productions. Au niveau qui nous intéresse, il s'agit d'analyser comment chaque recherche se spécifie, se classe et est classée comme style (entendu au sens artistique c'est-à-dire fabrication, production) : chaque recherche porte la marque de sa fabrique d'une part, et du mode de production qui l'a permise d'autre part. Pour partir des matériaux que nous avons recueillis dans notre inventaire, nous pouvons dire que chaque recherche se distingue par ce qu'elle produit et par qui la produit.

6.3.1. On se spécifie par ce qu'on produit : les fabriques.

Si une rationalité préside à toute activité de production, les

modalités concrètes dans lesquelles elle s'exprime sont à chaque fois différentes selon le marquage social qui s'effectue. Chaque recherche emploiera des techniques particulières et aboutira à un produit spécifique qui pourra être expliqué dans ses caractères propres uniquement par la marque imposée par la fabrique. On pourra ainsi distinguer d'emblée le produit d'un étudiant de celui d'un laboratoire ou d'une association. Nous devons même nous intéresser de très près à la matérialité du "produit fini" : bien souvent, il s'agit d'un écrit, dont la domination reste sans partage dans le secteur observé. Mais tous les vecteurs de communication sont possibles et "l'audio-visuel" peut être l'outil privilégié d'une recherche. Dans chaque cas, ce choix d'un outil et la mise en oeuvre seront révélatrices du lieu de production : sont alors aussi importantes la présentation, la mise en page, le tirage, la diffusion, le stockage. Chaque fabrique, à chaque étape de la production, imposera un style. (Elle tendra à publier ses recherches selon la même présentation par exemple). Tous ces éléments constituant le processus technique sont parfois décisifs dans l'existence sociale d'une recherche. On peut distinguer deux pôles dans la mise en évidence de la fabrique à travers le produit, selon que l'on met l'accent sur les traits distinctifs, originaux, du style, ou que l'on se moule dans un style plus général en mêlant différents traits non propres à une fabrique.

D'un côté, nous rencontrons tous les travaux publiés, caractérisés par un style particulier, une personnalisation maximale, parfois marque d'originalité mais plus souvent signe d'une inscription dans un champ social restreint, voire confidentiel. Des documents de milliers de pages ou de formats très grands sont par exemple révélateurs du lieu de leur production mais peuvent paralyser sa diffusion : ce choix technique est alors un choix social dans un rapport d'échange, où l'on préfère insister sur la spécificité de son produit. La recherche peut même être seulement manuscrite : il y a déjà là transcription par une médiation technique mais l'échange sera particularisé par ce choix. Une note manuscrite pourra circuler entre collègues mais sa communication extérieure nécessitera déjà une écriture plus appliquée, comme on le voit

dans certains des documents recensés. Chacun peut expliquer alors les contraintes qui pèsent sur la fabrication et justifier de l'extérieur son choix mais on ne peut malgré tout nier le style (technique) propre à chaque réalisation et l'enjeu social puissant qui le sous-tend -On soulignera seulement l'abondance de la recherche qui, en raison des choix techniques faits dans la réalisation du produit, n'a pas d'existence sociale- L'échange, qui seul fait exister une recherche, passe par des choix de styles qui sont révélateurs d'une fabrique visant à la communication ou à la particularisation. Nos démarches pour recenser les recherches ont particulièrement mis en évidence la difficulté d'accès à des travaux, quand bien même on est parvenu à connaître leur existence. Le type de stockage (chez l'auteur, dans un tiroir, dans un grenier, dans une bibliothèque, dans une librairie) comme procédure technique n'est pas moins un choix social au même titre que toutes les étapes de la production.

Au pôle opposé de ce choix artistique (technique et industriel), nous rencontrons la tendance de certaines recherches à se fondre dans les normes habituelles de production de l'écrit, jusqu'à vouloir perdre toute marque de fabrique. Les modalités techniques adoptées à toutes les étapes de la production viseront à éviter toute originalité rendant la communication improbable, à permettre une accessibilité maximale au produit (diffusion, stockage etc...). Cette volonté de se mouler dans une fabrique apparemment standardisée peut aboutir à ce que tous les produits se ressemblent. D'un point de vue technique, un rapport ne peut plus être distingué d'un autre et ce choix de banalisation de la marque peut conduire à leur disparition commune dans un tiroir, à l'oubli immédiat. Dans ce cas, on constate que le "contenu" n'est guère en jeu mais que la communication passe plutôt par l'affirmation d'une originalité technique, d'une distinction que par l'adaptation aux modèles habituels.

A travers l'inventaire que nous avons effectué, il apparaît qu'aucune recherche ne se tient à l'un des pôles uniquement mais que se manifeste en permanence cette tension entre l'affirmation

du style propre à une fabrique et la nécessité de faciliter techniquement l'accès au produit en réduisant la spécificité de ce style. Ces choix artistiques sont rarement explicités par les acteurs mais sont pourtant bien à l'oeuvre et révélateurs de stratégies sociales particulières. De ce point de vue, chaque producteur de recherche devrait pouvoir analyser le style qu'il adopte en fonction de ses objectifs propres et non considérer que l'échange de connaissances est indépendant des supports choisis pour qu'il s'effectue.

6.3.2. On se spécifie par qui produit : les modes de production.

Si chaque recherche adopte un style révélateur d'une fabrique, qui la distingue, elle est amenée aussi à mettre en relation des tâches plus ou moins nombreuses, qui sont organisées de façon particulière : ce mode de production est lui aussi caractéristique du style, en ce sens qu'il est organisation particulière de la coopération, qui transparait dans chaque "produit fini". Le métier et l'organisation de la coopération entre métiers intervient alors, sous son aspect division technique du travail : nous l'avons vu, l'organisation des métiers intervenait aussi dans l'échange de langues, comme interlocution des disciplines et des porte-parole. Nous abordons ici spécifiquement le plan des "porte-faire (1)" : la division technique du travail est aussi division sociale par la délégation faite à d'autres de ses propres aptitudes artistiques. Chaque "corps de métier" est investi dans la production, de la charge que lui confie les autres métiers. Il y a dette réciproque.

Dans le travail de recherche, on ne peut oublier que la division des tâches existe et que l'auteur "porte-parole", a malgré tout eu recours à des "porte-faire" plus ou moins nombreux. L'investigation doit prendre en compte toutes les coopérations nécessaires

(1) Nous verrons au chapitre 4 qu'il y a aussi des porte-pouvoir : le métier recouvre toutes ces acceptions et ne se réduit pas à la division technique du travail.

à l'aboutissement d'une recherche : les "financeurs", les "décideurs" (en tant que techniciens), les chercheurs s'organisent de façon spécifique pour chaque recherche et cela constitue aussi le style du produit. Mais la production du document nécessite elle aussi une division du travail, depuis les collaborateurs de recherche, la documentation, la dactylographie, le tirage, la diffusion etc... Nous avons examiné chaque étape de la production comme élément de distinction d'une fabrique, nous l'examinons ici comme élément d'une coopération constituant un mode de production.

Les modes de production peuvent s'organiser là encore selon deux pôles qui iront de la négation de la division du travail jusqu'à son développement extrême : on trouvera d'un côté la réalisation solitaire d'un produit par un seul individu et un seul "corps de métier" : ainsi, bien des étudiants réalisent totalement leur mémoire dans toutes les étapes techniques de sa production. La coopération n'existe plus dans ce cas.

D'un autre côté, la division du travail et la coopération peuvent être poussées au maximum selon deux modalités : une division des tâches étendue et très stricte selon les spécialités (dans ce cas un chercheur peut à la limite n'avoir rien réalisé techniquement mais intervenir seulement pour signer), ou bien une polyvalence généralisée où tout le monde peut tout faire (la division des tâches existe mais celle des métiers devient flottante).

Le "produit fini" révélera obligatoirement cette coopération particulière qui constituera un style propre à chaque recherche. On pourra constater alors comment l'auteur a réussi à imposer plus ou moins sa "patte" sur toutes les étapes de la production, ou comment certaines coopérations particulières ont plus ou moins bien réussi (faiblesses dans certains points de la réalisation par exemple).

Tous ces éléments constituent des facteurs décisifs dans l'échange des styles en jeu dans une recherche. Autant les acteurs de la recherche peuvent passer du temps à se préoccuper de financement par exemple, autant cet élément sera gommé, comme caractéris-

tique socialement classante d'une recherche, lorsqu'on l'évaluera apparemment uniquement selon le "contenu" : certains auteurs savent pourtant bien que le choix de l'éditeur est décisif dans le succès d'un ouvrage, bien plus que la connaissance "en-soi" qu'il apporte. L'effet de connaissance, qui est l'objectif de la recherche, sera socialement réalisé autant par l'échange de styles que par l'échange de langues.

6.4. La "recherche", échange de codes.

En avançant dans la déconstruction de la recherche comme échange, nous passons des plans socio-linguistique et socio-artistique, au plan socio-critique. Il s'agit alors d'une autre rationalité qui permet, par l'établissement d'une norme, d'une réglementation, de nier le désir et dans le même temps de l'habiliter culturellement, à travers une morale en permettant la décision (choix légitime, désir autorisé). Dans chaque recherche, cette question de la légitimité est particulièrement vive puisque la production de connaissances vise à la revendication d'une légitimité pour de nouveaux savoirs ou savoir-faire, à contester et à être reconnu dans le même temps. Nous devons ici envisager la structure formelle qui permet à une recherche de se considérer comme parole autorisée (légitime) : il s'agit à la fois du droit de dire et du pouvoir de dire.

Cette habilitation à dire ne provient que de l'acteur de la recherche qui par les choix moraux qu'il fera, décidera de dire ou de ne pas dire. Il mettra alors en oeuvre un code socialement défini dans cette affirmation d'une légitimité. La recherche se distinguera par la définition de ce qui est légitime pour son auteur (une observance), c'est-à-dire une légitimité socialement caractérisée qui la situera dans le rapport social. Mais la recherche se caractérisera aussi par une organisation spécifique du pouvoir de dire : qui décide de la légitimité du dit, quelle est la référence morale (en termes de division du pouvoir), qui sont les "porte-pouvoirs", comment se caractérise le mode de gouvernement propre à cette recherche ?

6.4.1. On se spécifie par sa définition de ce qui est légitime : les observances.

Si la recherche prétend en général éclairer la réalité, mettre à jour de nouveaux problèmes, on ne peut cependant détacher cette volonté de dire de la volonté de ne pas dire, qui se définit dans le même moment. Dans cette auto-définition d'une norme, on se censure et par là même on s'autorise un style ou une langue en se situant dans un rapport social, dans un conflit de normes. Aussi toute recherche est-elle prise dans une tension entre la nécessité d'affirmer ses propres règles, ses propres valeurs et la nécessité de les faire reconnaître, d'être admis dans le code légitime dominant.

Chaque recherche peut être amenée, à l'un des pôles, à affirmer sa propre norme, à s'autoriser et à s'interdire de dire selon ses propres règles, en rejetant tout compromis avec la norme d'autres groupes. Cette caractéristique peut être à l'oeuvre dans la recherche critique ou dans la recherche visant à promouvoir une innovation : mais, dans ce cas, elle se préoccupe malgré tout de la norme -qu'elle conteste- et tente d'être intégrée à une nouvelle légitimité. On peut noter dans l'inventaire réalisé, certains travaux qui relèvent de cette affirmation d'une norme "autonome" : ce sont alors des "manifestes", forme particulière de recherche où un sectarisme exacerbé peut parfois apparaître. Mais toute contestation étant production d'une frontière et reconnaissance de l'autre norme en l'occurrence, seule une pathologie de type psychotique pourrait conduire à développer une norme qui nie le monde l'entourant.

A l'autre pôle, certains travaux seront totalement moulés dans la norme dominante et chercheront le compromis en niant leurs propres capacités de jugement. Cela se traduira par la répétition de banalités, ou par une recherche justifiant tous les jugements, toutes les décisions. Les balancements pour-contre pratiqués systématiquement marquent souvent une fixation au pôle de la communication, en refusant d'affirmer un choix nécessairement conflictuel. On peut en effet s'interdire tout jugement en les acceptant tous ou en les refusant tous. La pression à "l'objectivité" dans la

recherche relève de cette fuite du conflit de jugement pourtant inévitable. Plusieurs travaux, relevés dans l'inventaire mettent en avant ce souci de présenter des "chiffres" ou des "faits", sans autre commentaire : c'est le fait souvent paradoxalement d'acteurs qui veulent par là-même faire évoluer la norme mais qui estiment qu'ils obtiendront plus de reconnaissance en censurant leur propre jugement et en adoptant une posture dite "scientifique".

Du manifeste au recueil de chiffres, on peut établir une échelle des recherches selon qu'elles tentent d'affirmer leur autonomie de jugement ou au contraire de la faire disparaître : ce choix moral relève toujours du rapport social dans lequel la recherche est prise, de l'enjeu représenté par la possibilité de dire ou de ne pas dire. En ce sens, il n'existe pas de recherche qui ne soit pas jugement, quand bien même on ne peut observer cette capacité de jugement que dans une auto-censure.

6.4.2. On se spécifie par qui définit ce qui est légitime : les modes de gouvernement.

Le pouvoir de dire dont chacun est capable est cependant réglé par une organisation particulière des fonctions de chaque acteur : celui qui parle n'est pas obligatoirement celui qui autorise à parler ou qui définit ce qu'il est convenable de dire. Il s'agit ici d'examiner non pas comment chaque recherche véhicule une norme propre, plus ou moins affirmée, mais comment se décide cette norme : la charge de décider ce qui peut être dit -fonction politique- est occupée par certains et non par tous. Une délégation de pouvoir s'effectue en permanence et s'institue dans des "portepouvoirs", autre figure du métier. Nous devons alors expliquer comment chaque recherche sera directement tributaire de la façon dont s'organisent ces délégations de pouvoir, dont se crée le consensus : il s'agit d'établir le mode de gouvernement spécifique à chaque recherche. Selon chaque mode de gouvernement (ou régime) la légitimité de la recherche sera établie différemment et contribuera à un type d'échange de codes particulier.

A l'un des pôles, on peut trouver des recherches entièrement auto-légitimées, sans que l'auteur (individu ou institution) doive rendre des comptes à qui que ce soit.

Ce système de pouvoir fait disparaître toute délégation, toutes charges sociales, en s'autorisant totalement lui-même. Cela ne signifie pas que la norme ainsi définie ne tient pas compte de celle qui domine ou de celles d'autres groupes, mais seulement que le mode de gouvernement qui la produit ne comporte pas de répartition de pouvoirs qui crée une distance entre le "décideur" et "l'auteur". De nombreuses institutions sont dans cette situation apparemment mais le système de contrôle peut ne pas s'exercer ponctuellement, mais globalement et après-coup : ainsi, telle institution est totalement libre de décider d'engager telle recherche mais il apparaît qu'en fait, un contrôle futur de la DDASS est possible ; le pouvoir est ainsi reporté sur un acteur apparemment extérieur mais dont la puissance de jugement est intégrée par avance et contribue à orienter la norme adoptée dans la recherche elle-même.

A l'autre pôle, nous trouvons des recherches dont les décideurs sont multiples et différenciés. La recherche doit par exemple être autorisée par plusieurs instances qui se couvrent l'une l'autre. Des censures multiples et contradictoires peuvent alors s'exercer qui produisent un système de règles particulier à chaque situation de recherche. Les répartitions de pouvoirs conflictuelles entre maître d'oeuvre et maître d'ouvrage sont un élément de la division des métiers (qui n'est pas comme on l'a vu uniquement division du travail) qui crée une configuration à analyser dans chaque cas. La connaissance exacte de la "source" de la norme est essentielle pour comprendre la variété des productions dans une situation apparemment identique : entre deux instituts de formation de travailleurs sociaux, l'un insistera sur le "vécu", l'expérience, l'autre sur le savoir, les analyses, et l'étudiant soutenant son mémoire devra le savoir pour adapter (ou non) sa production à cette norme.

La situation d'examen, concrétisée par un mémoire de recherche

d'étudiant, est caractéristique de cette tension entre la nécessité d'affirmer sa capacité de jugement, sa morale propre, et la nécessité de réaliser un compromis en intégrant les normes de l'institution : le pouvoir de dire est avant tout dans les mains de l'institution et l'on ne peut analyser la "valeur" des productions étudiantes hors de ce contexte scolaire. On conçoit dès lors qu'il soit vain de vouloir faire comme si l'étudiant pouvait chercher prioritairement un terrain de valorisation sociale pour sa recherche autre que l'institution qui exige cette production : c'est seulement si l'institution partage son pouvoir de jugement avec d'autres, que de nouvelles normes peuvent apparaître qui permettront d'évaluer des travaux d'étudiants selon une règle sociale autre que la règle scolaire. Cela complexifie le système de normes avec lequel doivent traiter les étudiants, mais n'évacue pas la spécificité de la situation scolaire. La capacité des étudiants à entreprendre une démarche effectivement scientifique ne dépend que du savoir-faire de l'institution scolaire qui forme ces étudiants et non de l'utilité "sociale" des travaux ou du terrain d'étude choisi.

7. CONCLUSION : Savoir et savoir-faire.

L'hypothèse originelle que nous avons formulée cherchait à établir les enjeux sociaux sous-tendant chaque recherche, en affirmant que chaque acteur, selon la position sociale qu'il occupait dans un des quatre champs de légitimation (universitaire, technique, pratique, politique), mettait en oeuvre des stratégies spécifiques dans sa recherche. La réduction du projet initial à un inventaire des travaux réalisés dans le domaine des politiques sociales a empêché tout développement des analyses prévues : malgré tout, il nous était impossible de faire un compte-rendu strictement descriptif, qui n'aurait eu aucun intérêt pour personne ni aucun sens. Nous avons préféré approfondir la problématique qui se situe dans le droit fil des analyses déjà menées dans le laboratoire pour penser les rapports de la recherche avec ce qui fut appelé un temps la "demande sociale" (notamment dans le champ urbain).

Les quatre champs qui avaient été proposés comme cadre d'analyse étaient avant tout descriptifs mais soulignaient déjà une déconstruction des métiers en quatre rationalités que nous avons reprise dans l'analyse précédente. Cette hypothèse initiale laissait supposer cependant qu'on devrait analyser la recherche du point de vue de ses contenus (ex : objets de la recherche) et dégager les biais sociaux qui influençaient sa production. L'approche que nous venons de faire montre au contraire que les enjeux sociaux ne sont pas des biais mais la condition sine qua non de la production de connaissances. C'est seulement dans l'échange (et le conflit) de langues, de styles et de codes que peuvent germer de nouveaux compromis de langues, de styles et de codes, constituant des connaissances. Il faut en effet réaffirmer que le conflit (ou la concurrence) font partie intégrante de la communication et qu'une recherche n'existe pas sans se définir dans un rapport social (qu'il y ait ou non rencontre, écoute ou "compréhension"). L'échange de langues, de styles et de codes impose une traduction permanente qui fait naître la connaissance, en réorganisant ces langues, ces styles et ces codes.

C'est à ce niveau que les quatre champs peuvent être réintroduits : dans chaque champ et entre les différents champs s'opèrent des traductions conflictuelles qu'il faut à chaque fois déconstruire selon le modèle (langues, styles, codes) que nous avons repris de Jean GAGNEPAIN. Notre inventaire a voulu s'appuyer sur une définition large de la recherche qui ne privilégie pas d'emblée un champ d'observation. (L'universitaire plutôt que le "pratique" par exemple). Le caractère multiforme des pratiques de recherche doit être souligné particulièrement dans les secteurs des politiques sociales où la position de chercheur universitaire classique reste minoritaire vis-à-vis des nombreux praticiens qui produisent des travaux très variés.

Cette définition extensive de la recherche était nécessaire pour déconstruire les rationalités à l'oeuvre et ne pas se laisser prendre à un cloisonnement pré-établi. Pourtant, nous devons clarifier en quoi notre position de chercheur se différencie, au-delà du métier, de la fonction, de la position du directeur d'établis-

sement qui organise un colloque, de l'animateur de stage jeunes qui fait un bilan. La fonction occupée n'est pas ici en cause : ce sont les modalités de la connaissance qui sont à distinguer. Nous prendrons seulement comme distinction de base le statut différent du savoir et du savoir-faire. Il y a en effet, dans ce secteur, une confusion essentielle qui conduit à mettre sous la dénomination "recherche" des démarches aussi légitimes les unes que les autres mais relevant de rationalités différentes.

Le savoir-faire du travailleur social, du technicien de l'administration ou du responsable politique peut être parfois mis en discours, "modélisé" etc.. : il fonctionne cependant toujours selon un principe technique de mise en rapport de moyens et de fins et de leur analyse. Ainsi la plupart (90 %) des travaux que nous avons recensés sont des recherches de savoir-faire : des bilans sont tirés, des analyses comparent les outils employés, les résultats escomptés et ceux obtenus. Les débats tournent autour d'échec ou pas, pourquoi l'échec et comment y remédier, quelles nouvelles pratiques inventer etc... Cette recherche est parfaitement légitime : il s'agit d'un perfectionnement des compétences techniques de ces acteurs, qui possèdent un savoir-faire pour résoudre ces problèmes. La plupart assument entièrement cette position de recherche de savoir-faire, tels des ingénieurs du social. La confusion semble cependant déjà exister entre savoir-faire (technique) et savoir-décider (norme) et les politiques refusent souvent de trouver en eux-mêmes et dans l'analyse spécifique de la décision la source de leurs choix : ils s'appuient sur des arguments techniques.

Mais plus souvent encore, la "recherche" semble faire référence à une démarche scientifique : ces recherches de savoir-faire semblent obtenir difficilement une légitimité sociale, tant le savoir scientifique semble dominer de son prestige. Peu de formations supérieures de travailleurs sociaux se revendiquent explicitement comme formation d'ingénieurs sociaux (seule exception à notre connaissance, les formations de l'Ecole Nationale de la Santé Publique), la plupart préférant adapter le moule universitaire et se draper d'une légitimité scientifique.

Il y a là à la fois dévalorisation des savoir-faire des praticiens de l'action sociale et détournement de la spécificité de la démarche scientifique. Scientifique ne se limite par à "rationnel" : le savoir-faire est en effet, tout autant rationnel mais d'une autre rationalité (appelons-là technique) ; la recherche servira alors à optimiser les résultats en adoptant de nouveaux outils. La démarche scientifique, elle, ne fonctionne pas par rapport à un but à atteindre : elle est avant tout recherche d'explication logique par interrogation et contrôle systématique des procédures de connaissance. Elle ne trouve ses explications qu'en elle-même dans le système de propositions qu'elle construit, indépendamment des matérialités observées, qui ne servent qu'à tester des modèles proposés. Cette interrogation épistémologique permanente n'est pas possible dans le champ du savoir-faire où l'efficacité est requise. L'activité épistémologique est alors confondue avec l'exigence de "diagnostic" sur "les maux de notre société", l'essentiel du travail théorique étant de justifier ou de produire de nouveaux remèdes. La démarche scientifique est ainsi confondue avec la démarche empirique (ou technique) et l'on trouve dans les recherches en politiques sociales une confusion permanente entre ces deux approches : on n'aboutit guère qu'à des généralités inefficaces, alors qu'on pourrait, en les distinguant, obtenir des théories d'une part et des dispositifs opérationnels pertinents d'autre part.

Il existe pourtant des transferts entre savoirs, savoir-faire et "savoir-décider". La diffusion d'une idéologie scientifique dans tous les domaines de la vie sociale tend à nier les rationalités propres au savoir-faire et au savoir-décider. Techniciens et politiques ne veulent plus agir qu'au nom de la science, alors que la science ne peut qu'interroger les modalités de transfert des savoirs aux savoir-faire (par exemple) et ne peut en rien aider à l'action par elle-même. Il conviendrait d'avancer sur cette diffusion d'une rationalité technique confondue avec une rationalité logique, et par là légitimée comme science, phénomène particulièrement vif dans le domaine des politiques sociales (1).

(1) Voir notre étude critique d'Habermas en cours.

Partis d'une définition large de la recherche nécessaire à la triple déconstruction des enjeux sociaux qui la produisent, nous n'en affirmons pas moins que la confusion qui règne en cette matière est préjudiciable autant au développement de savoir-faire de haut-niveau qu'à l'avancée scientifique. Nous n'en voulons pour preuve que l'ambiguïté d'une demande de recherche... sur les recherches qui se transforment en cours de négociation en demande d'inventaire des travaux, dont on peut interroger l'utilité. Nous avons préféré tenter un inventaire ordonné, dégager les forces variées disponibles dans une région, pour aussitôt relativiser toute vision mécaniste de la recherche qui pourrait en résulter. Pour cela, nous avons choisi d'avancer dans une interrogation scientifique sur les rationalités qui organisent la démarche dite de recherche, en privilégiant l'analyse du rapport social qui les structure.

OCTOBRE 1983

LISTE DES CENTRES DE PRODUCTION

Les informations retenues d'une part ne tiennent compte que de celles transmises par le centre de production et d'autre part certaines d'entre elles ont pu être par ailleurs exclues. Dans ce cas les 2 colonnes "retenues" et "exclues" ont été cochées.

Pour des raisons de discrétion, les noms et adresses personnelles des interlocuteurs qui n'ont pu être contactés par d'autres moyens ne sont pas indiqués.

LISTE DES CENTRES DE PRODUCTION

ILLE ET VILAINE

R E N N E S	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télep.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	retenues exclues
ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS							
Administrations du secteur sanitaire et social							
- DRASS - Immeuble les 3 Soleil - 10 rue d'Isly. 35 042 RENNES.....	X	X	X	X			
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE - Cours des Alliés 35 024 RENNES	X	X		X			
- UMIV - Zac Beauregard. 35 000 RENNES.....	X	X			X		
- COTOREP - Direction Départementale du Travail - 18 rue de Crimée - RENNES.....	X			X			
- MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE - 10 Allée des Français Libres RENNES.....	X			X			
- C.A.F. - Cours des Alliés - 35 028 RENNES (Cédex).....	X	X		X			
- CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DE BRETAGNE - 2 rue Jules Verne - RENNES.....	X	X			X		
- C.D.E.S. 5 rue Pierre Martin - RENNES.....	X	X		X			

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	Informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E) =====							
- DDASS - ILE ET VILAINE - - 13 Avenue Cucillé - 35 031 RENNES.....	x	x		x			
- A.S.S.F.D.I.C DE BRETAGNE - 34 rue de Léon 35 040 RENNES (Cédex)	x	x			x		
<u>Bibliothèque et centres de documentation à usage public</u>							
- BIBLIOTHEQUE INTER-UNIV. SECTION LETTRES - 5 Avenue du Prof. Léon Bernard - 35 043 RENNES (Cédex).....	x				x		
- BIBLIOTHEQUE INTER-UNIVERSITAIRE 1 rue de Borderie - 35 042 RENNES(Cédex).....	x	x	x				x
- ARCHIVES DEPARTEMENTALES - Avenue Jules Ferry 35 000 RENNES.....	x				x		
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - 1 rue de la Borderie 35 042 RENNES (Cédex).....	x				x		
- INSTITUT ARMORICAIN (I.A.R.E.H.) - 4 Place Saint Méline RENNES.....			x		x		
- CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE - 92 rue d'Antrain - 35 003 RENNES (Cédex).....	x		x		x		

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E) =====							
<u>Municipalités et organismes ayant vocation de service public municipal</u>							
- MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT - 48 Boulevard Magenta 35 100 RENNES.....	X				X		
- CIAL (Centre d'information et d'aide au Logement) Maison du logement - 22 rue Poullain Duparc RENNES.....	X				X		
- MAIRIE DE RENNES - Hôtel de Ville - 35 031 RENNES (Cédex)	X	X				X	
- A. P. U. - 49 rue Champion de Cicé - CLEUNAY - RENNES.....	X				X		
- C.C.A.S. (centre communal d'action sociale) 5 rue Griffon RENNES.....	X					X	
- APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale) 6 Cours des Alliés - RENNES.....	X	X	X			X	
- AUDIAR - 16 Boulevard Laennec- RENNES.....	X						X
- O.S.C.R. - 6 Cours des Alliés - RENNES.....	X		X			X	X
- OFFICE PUBLIC - H.L.M. 1 rue J. Coquelin - RENNES.....	X				X		
- CESPAR - 16 Boulevard Laennec - RENNES.....	X		X				X

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E) =====							
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FOUGERES (Mairie).....	X			X			
Autres administrations							
- MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES - 7 rue de la Parcheminerie - RENNES.....	X			X			
- A.P.F.C. (Association pour l'emploi des cadres) rue de Crimée RENNES.....	X			X			
- CENTRE REGIONAL DE L'AGENCE POUR L'EMPLOI DE RENNES place du Maréchal Juin - 35 008 RENNES Cédex	X			X			
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION SURVEILLEE - 137 rue Saint Hélier - RENNES.....	X		X	X			
- DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE - 15 Avenue Cucillé - RENNES.....	X			X			
- Direction Régionale de l'équipement - Cité administrative - Boulevard de la Liberté - RENNES.....	X				X		
- Délégation Régionale de l'éducation Surveillée - 8 rue Hyppolyte Vataud - RENNES.....	X					X	
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - 18 Avenue de Crimée - RENNES.....	X			X			
- DIRECTION REGIONALE DU TEMPS LIBRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - 12 rue de Robien - RENNES.....	X			X			
(S U I T E)							
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TEMPS LIBRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - 12 rue Jean Guy - RENNES.....	X						
- PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE - 3 Avenue de la Préfecture 35 026 RENNES Cédex.....	X			X			
- DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE EN AGRICULTURE - 15 Avenue Cucillé - RENNES.....	X			X			
- DELEGATION REGIONALE DE L'ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT - 10 rue des Dames - 35 000 RENNES.....	X			X			
- D.D.E. ILE ET VILAINE - 3 Avenue de Cucillé - 35 031 RENNES Cédex	X			X			
- DIRECTION REGIONALE TRAVAIL EMPLOI - 20 Quai Dugay Trouvain RENNES Cédex.....	X						
- ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL - 5 rue Martenot - 35 031 RENNES Cédex.....	X	X			X		
- DELEGATION REGIONALE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 3 rue Martenot RENNES.....	X	X	X		X		

LISTE DES CENTRES DE PRODUCTION

ILLE ET VILAINE

Associations	Nature des contacts				Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite	Absence d'étude		informations transmises		
						retenues	exclues	
Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social								
- CENTRE REGIONAL POUR L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE INADAPTEE (CREAI) 61 rue Jean Guéhenno RENNES.....	X					X		
- SERVICE SOCIAL SPECIALISE DE PROTECTION DE L'ENFANCE D' Ille et Vilaine - 11 rue Saint Yves RENNES.....	X		X		X			
- ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE (APASE) 49 rue Alphonse Guérin - RENNES.....	X					X		
- FEDERATION LEO LAGRANGE - Délégation Ouest - 3 place du Colombier RENNES.....	X				X			
- CERCLE PAUL BERT - 30 rue de Paris - RENNES.....	X				X			
- GELPFS - 21 rue Charles Legoffic - 35 014 RENNES.....	X		X		X			

(S U I T E)	Nature des contacts				Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite	Absence d'étude		informations transmises		
						retenues	exclues	
- ANEJI - 21 rue de la Pompe - RENNES..... (Délégation Régionale - les deux Monts à Orgères)	X					X		
- CENTRE SOCIAL DES CHAMPS MANCAUX - Square Sarah Bernhardt - RENNES.....	X					X		
- Association bretonne des Auberges de Jeunesse de RENNES 40 rue Montaigne - RENNES.....	X				X			
- APF - (Association Paralysés de France) 1 rue Dr Roux RENNES.....	X		X			X		
- LES AMITIES SOCIALES - rue Paul Louis Courrier - RENNES.....	X	X		X				
- UFJT-(UNION DES FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS EN BRETAGNE) 11 avenue Gros Malhon - RENNES.....	X					X		
- C.O.E.M.P. 4 Square des grisons - RENNES.....	X	X				X	X	
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE " LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE " 6 Quai Emile Zola RENNES.....	X					X		
- ASSOCIATION MIJAL DA NEVEZ 4 rue Edith Cavell RENNES.....	X		X			X		
- FOYER ADSAO - REVIVRE - 43 rue de REDON - RENNES	X					X		
- CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT DES REGUGIES DE RENNES - Foyer Guy Houist - RENNES.....	X					X	X	

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E) =====							
- A.N.C.E. - Maison de l'Enfance - CARCQ - BRUZ	X			X			
- A.D.A.P.E.I. - "Les papillons blancs" Ille et Vilaine - 3 rue Dr Roux - RENNES	X		X		X		
- CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPECIALISE - 21 rue Charles Legoffic - RENNES.....	X		X			X	
- ASSOCIATION LE GORLAND - 16 rue MIRIEL - SAINT-MALO.....	X				X		
- FOYER LA PASSERELLE - 10 rue Jacques II - St MALO.....	X			X			
<u>Associations et organismes à vocation de formation des populations spécifiques</u>							
- GRETA - AVENIR JEUNES - 53 rue de Coetlogon - RENNES.....	X		X		X		
- ARAG - RENNES AVENIR - JEUNES - Ferme des 3 Croix - 201 ROUTE DE St MALO - RENNES.....	X		X		X		
- A.P.P.A. - Avenue Haut Sancé - RENNES.....	X				X		
- A.P.P.A. - Centre Régional 12 Avenue de Crimée - RENNES.....	X				X		
- CENTRE DE PROMOTION DES ARTISANS DE BRETAGNE - 8 Cours des Alliés - RENNES.....	X		X		X	X	

-105-

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E) =====							
AFPEB - 13 allée du Tage - (Association pour la formation des travailleurs émigrés en Bretagne) RENNES.....	X					X	
- INSTITUT DE FORMATION DE LA CCI DE RENNES - 6 rue Robert d'arbrissel - RENNES.....	X				X		
- C.L.P.S. - COMITE DE LIAISON POUR LA PREFORMATION ET LA PROMOTION SOCIALE - 201 route de St MALO - RENNES	X					X	
- IPPOP - (INSTITUT DE FORMATION OUVRIERS - PAYSANS - rue du Calvaire - 35 600 REDON.....	X					X	
- ASSOCIATION SYNTHESE - ASSOCIATION COLLECTIVE DE FORMATION - FOUGERES.....	X				X		
- GRETA - 1 Boulevard Laennec RENNES.....	X				X		
<u>Associations et organismes à vocation économique</u>							
- INPAR - 65 rue Saint Brieuc (INSTITUT NATIONAL DE PROMOTION AG. DE RENNES)	X				X		
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RENNES - Place Honoré Commercuc - RENNES.....	X		X		X		
- CHAMBRE DES METIERS D'ILLE ET VILAINE - 6 Cours des Alliés RENNES.....	X		X		X		X

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E) =====							
- ODICE - Boutique de gestion - 6 Cours des Alliés - RENNES.....	X				X		
- JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE - B.P. 2551 - 35 025 RENNES.....	X				X		
- CONFERENCE REGIONALE DES METIERS DE BRETAGNE (COREM) Cours des Alliés - RENNES.....	X		X				X
CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BRETAGNE 3 Boulevard Chézy - RENNES.....	X				X		
- CELLULE ECONOMIQUE DE BRETAGNE (C.E.B.) 7 Boulevard Solferino - RENNES	X						
- COCAPAR - 14 rue de la gare - 35 600 REDON.....	X				X		
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE - 111 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - RENNES.....	X					X	X
- COMITE DE COORDINATION POUR L'AMENAGEMENT DES PAYS DE VILAINA - rue du Calvaire - 35 600 REDON	X						
- CREDAP - CENTRE D'ETUDES ECONOMIQUE DU PAYS DE FOUGERES - 72 rue de la Pinterie - 35 300 FOUGERES.....	X				X		

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
(S U I T E =====							
- ASSOCIATION DE PROMOTION DES PAYS - 7 rue Poullain Duparc - RENNES.....	X				X		
- CHAMBRE D'AGRICULTURE ILLE ET VILAINE - 22 Avenue Janvier RENNES...35.042.....	X					X	
- CHAMBRE DES METIERS DE REDON - 6 rue Victor Hugo - REDON.....	X			X			
Autres Associations et Organismes							
- U.F.F. (Mme Nelly Bigot)	X						
- BRETAGNE ALCOOL ET SANTE - Centre de recherche - Prévention de l'alcoolisme - 12 Square de Provence RENNES.....	X		X			X	
- OPAR (Office des personnes à la retraite de Rennes) 1 Boulevard Jean Baptiste de la Salle - RENNES.....	X		X		X		
- COMMISSION FEMME DE L'ASSOCIATION RENCONTRE ET CULTURE - Maison de quartier de Villejean - rue de Bourgogne - RENNES.....	X					X	
- COLLECTIF PRISON - Comité de probation des Jeunes - 12 quai Emile Zola - RENNES.....	X						X

	Nature des contacts				Absence de réponse	réponse apportée		
	Télep.	Lettres Circulaire	visite	Absence d'étude		informations transmises		
						retenues	exclues	
(S U I T E) =====								
- ARIM - ASSOCIATION RESTAURATION IMMOBILIERE - 18 rue Victor HUGO - 35 025 RENNES	X	X				X		
- U.D. - C.F.D.T. - Impasse de la Barbotière - RENNES	X				X			
- CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE BRETAGNE - 6 Cours des Alliés 35 043 RENNES	X		X		X			
- SEMAEB - 38 Boulevard Albert Ier - 35 022 RENNES	X							
- IDAR - (Informations Défense Action Retraite) - 26 Rue Papu - RENNES.....	X		X			X		
- ABRI - rue Portes Madeisaises - RENNES.....	X				X			
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE - Inspection Académique - 1 quai du Jardin - 35 031 RENNES (Cédex)	X				X			
- CENTRE REGIONAL DE PROMOTION DES ARTISANS DE BRETAGNE - 8 Cours des Alliés - RENNES.....	X		X				X	
- A.D.E.C.A.M.B. - (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT COOPERATIF ASSOCIATIF ET MUTUALISTE EN BRETAGNE) - I.F.C.S. 2 Avenue du Bois-Labbé - RENNES.....	X				X			

	Nature des contacts				Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite	Absence d'étude		informations transmises		
						retenues	exclues	
(S U I T E) =====								
- U.F.C.S.(UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE) - 3 Allée Lucerne - RENNES.....	X					X		
- ECOLE BRETAGNE SANTE - 12 Square de Provence - RENNES.....	X		X			X		
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES RURALES - 16 rue de Penhoët - RENNES.....	X		X					
- U.D.A.F. ILLE ET VILAINE - 16 rue de Penhoët - RENNES.....	X		X			X		
- QUEST-FRANCE - Z.I. CHANTEPIE - 35 012 RENNES	X				X			
- SECOURS CATHOLIQUE - 59 rue Papu - RENNES.....	X			X				
- MOUVEMENT A.T.D. QUART-MONDE 21 passage des Carmélites - RENNES.....	X			X	X			
- J.O.C. - 5 rue Saint Yves - RENNES.....	X				X			
- PLANNIG FAMILIAL - 9 Place de Bretagne - RENNES.....	X				X			
- C.S.C.V. (Confédération Syndicale du Cadre de Vie) - 5 rue de Coetquen - RENNES.....	X		X				X	
- A.R.I.C. (ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION COMMUNALE) 7 rue Poullain Duparc - RENNES.....	X		X					

(S U I T E)
=====

	Nature des contacts				Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite	Absence d'étude		informations transmises		
						retenues	exclues	
(S U I T E) =====								
- CRIF (CENTRE DE RENCONTRE ET D'INFORMATION DES FEMMES) - Maison du Champ de Mars - 6 cours des Alliés - 35 043 RENNES.....	X		X			X		
- ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES - (ASTI) 32 Quai Saint Cyr - 35 000 RENNES.....	X					X		
- C.I.I.S. - (CENTRE D'INFORMATION SUR LES INNOVATIONS SOCIALES) - Siège à l'A.D.E.C.A.M.B. - fichier C.I.J.B....	X	X			X			
- C.I.L. - 1 rue du Scoff - RENNES.....	X				X			
- DELEGATION REGIONALE DU MINISTERE DES DROITS DE LA FEMME - Préfecture d'Ille et Vilaine - 3 Avenue de la Préfecture - 35 026 RENNES (Cédex)	X		X					

LISTE DES CENTRES DE PRODUCTION

ILLE ET VILAINE
=====

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises
						retenues
ORGANISMES AYANT A VOCATION A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE OU A L'UN OU A L'AUTRE						
<u>Etablissements de formation de travailleurs sociaux ou de formation permanente</u>						
- CENTRE DE FORMATION D'EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS - 22 Boulevard Sévigné - RENNES.....	X				X	
- COLLEGE COOPERATIF - FORMATION CONTINUE - Université de Haute-Bretagne - Avenue Gaston Berger - RENNES.....	X	X			X	
- INSTITUT DE FORMATION AUX CARRIERES SOCIALES (IFCS) - 2 Avenue Bois Labbé - RENNES.....	X	X	X	X		
- I.U.T. DES CARRIERES SOCIALES - CAMPUS BEAULIEU - RENNES.....	X		X		X	
- ECOLE NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE - Avenue Professeur Léon Bernard - 35 043 RENNES.....	X		X		X	X
- ECOLE DE MONITEURS - EDUCATEURS DE LA LANDE DU BREIL - route de Villejean - RENNES.....	X		X			X

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises
						retenues
(S U I T E) =====						
- CENTRE DE PREPARATION AU CAFETIS - 21 Boulevard Lamartine - 22 000 SAINT BRIEUC.....	X					X
- SERVICE EDUCATION PERMANENTE UNIVERSITE RENNES I - 4 rue Kléber - RENNES.....	X		X			X
- CENTRE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES ET DE FORMATION SUPERIEUR EN TRAVAIL SOCIAL (E.U.S.S.A.) - Campus de Beaulieu - 35 042 RENNES.....	X		X			X
- CENTRE REGIONAL DE FORMATION DE L'EDUCATION SURVEILLEE (CRF) 8 rue Hyppolytte Vataud - RENNES.....	X					X
<u>Laboratoires et organismes ayant vocation d'études et de recherche</u>						
- OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE - 10 Place du Colombier - RENNES.....	X		X		X	
- CENTRE REGIONAL D'ETUDES ET DE FORMATION ECONOMIQUE - (CREFE) - 7 place Hoche - RENNES.....	X					X
- I.N.S.E.E. - OBSERV. ECONO. BRETAGNE - 36 Place du Colombier 35 031 RENNES Cédex	X					X

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclue
(S U I T E) =====							
- CEREC - UNIVERSITE RENNES I - Service de Formation Continue - RENNES.....	X				X		
- L.A.R.E.S. - 4 place Saint Mélaire - 35 000 RENNES.....							
- CENTRE REGIONAL D'ETUDES BIOLOGIQUES ET SOCIALES (CREBS) - 2 rue du Thabor - RENNES.....	X				X		
- COMITE REGIONAL DE PROMOTION DE LA SANTE - DRASS - 10 rue d'Isly - RENNES.....	X						
- INRA - 65 route de Saint Briec - RENNES.....	X						
- CERUR. (CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES URBAINES ET RURALES) 1 Square de Varsovie - RENNES.....	X						
-G.R.E.S.S. (GROUPE DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITE DE RENNES I) - 4 rue Kléber - RENNES.....	X						
- G.R.E.S.P. (GROUPE DE RECHERCHE ET D'ETUDE SUR LES SYSTEMES PRODUCTIFS) - UNIVERSITE DE RENNES I - U.E.R. des Sciences Economiques - RENNES.....	X						

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télep.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises retenues exclues
(S U I T E) =====						
Ecoles, universités, centres de formation autres que de travailleurs sociaux						
- CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE - 13 rue Martenot - RENNES.....	X				X	
- ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS - 153 rue Saint-Malo - RENNES.....	X				X	
- ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES - 104 Boulevard de la Duchesse Anne - RENNES.....	X				X	
- UNIVERSITE DE HAUTE-BRETAGNE - U.E.R. de Géographie et aménagement de l'espace - 6 Avenue Gaston-Berger - RENNES 35 043	X					X
- UNIVERSITE HAUTE-BRETAGNE - U.E.R. Sciences et Techniques 6 Avenue Gaston Berger - 35 043 RENNES Cédex.....	X					X
- U.E.R. SCIENCES ECONOMIQUES - 7 Place Hoche 35 000 RENNES.....	X	X				X
- U.E.R. PSYCHOLOGIE - SOCIOLOGIE ET SCIENCES DE L'EDUCATION - 6 Avenue Gaston Berger - 35 043 RENNES Cédex.....	X	X		X		
- URFIST - UNIVERSITE RENNES I - 5 Avenue Professeur Léon Bernard - 35 043 RENNES.....	X				X	
- U.E.R. SCIENCES SOCIALES - 7 Place Hoche - 35 000 RENNES.....	X				X	

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télep.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises retenues exclues
(S U I T E) =====						
- ENSAR (écoles Nationale Supérieure de Rennes) - 65 route de Saint Brieuc - RENNES.....	X				X	
- U.E.R. des Sciences Juridiques - 9 rue Jean Macé - RENNES.....	X		X			X
Unité Pédagogique d'architecture (UPAR) - 34 rue Hoche - RENNES.....	X					

LISTE DES CENTRES DE PRODUCTION

FINISTERE

ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	retenues exclues
<u>Administrations du secteur sanitaire et social</u>							
- DDASS - FINISTERE - Cité administrative Kerfunten - route nouvelle de Ploganez - 29 107 QUIMPER Cédex.....	X	X			X		
- C.A.P. Sud finistère rue A. Lebras - QUIMPER.....	X	X				X	
- C.A.F. Nord finistère rue Portznoguen - BREST.....	X	X		X			
- C.P.A.M. Sud finistère Cité du Guerlach - QUIMPER.....	X	X			X		
- C.P.A.M. Nord finistère rue de Savoie - BREST.....	X	X					X
<u>Municipalités et organismes ayant vocation de service public municipal</u>							
- AUCUBE - (Agence d'Urbanisme de la communauté urbaine de BREST) - rue Coat-ar-Gueven - BREST.....	X		X			X	
- MAIRIE DE BREST.....	XX		X			XX	
- MAIRIE DE QUIMPER.....	X				X		
- Centre Communal d'Action Sociale - 8 rue Verdeleah - QUIMPER.....	X				X		

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclue
(S U I T E) -----							
<u>Autres administrations</u>							
- CONSEIL GENERAL DU FINISTERE - Quai Dupleix - QUIMPER 29 000	X				X		
- COTOREP - Direction Départementale du travail - 60 quai de l'Odet - QUIMPER.....	X				X		
- Préfecture du Finistère - Quai Duplex - QUIMPER.....	X				X		
- Direction Départementale Equipement - ty vag - Kerfeunteun - QUIMPER	X				X		
-Direction Départementale Travail Emploi - 60 quai de l'Odet - QUIMPER.....	X				X		

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	excl.
(SUITE DU FINISTERE)							
<u>ASSOCIATIONS</u>							
<u>Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social</u>							
- LES GENETS D'OR - route de Callac - MORLAIX.....	X	X				X	
- ASSOCIATION - Centre Don Bosco - La Roche Maurice - 29 220 LANDERNEAU.....	X				X		
- ASSOCIATION DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DU FINISTERE - (ADAPEI) - 16 rue Joseph Halleguen - 29 126 QUIMPER.....	X				X		
- ASSOCIATION TY-YANN - KERANGALL en SAINT MARC - 29 200 - BREST.....	X	X			X		
- ASSOCIATION TREVIDY - 31 rue de la Providence - QUIMPER.....	X				X		
- A.P.F. - (Association Paralysés de France) 4 rue de l'Observatoire - BREST.....	X				X		
- Sauvegarde de l'Enfance - 5 rue Chatellier - BREST.....	X						X

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclue
(S U I T E) =====							
<u>Associations et organismes à vocation de formation des populations spécifiques</u>							
- GRETA - Lycée Technique - rue Kérichen - 29 200 BREST.....	X	X	X	X	X		X
- AFPA - rue Petit Spernd - LANBEZELLEC - BREST.....	X						
<u>Associations et organismes à vocation économique</u>							
- C.C.I. DE MORLAIX - 14 Place des Otages - 29 201 MORLAIX.....	X				X		
- C.C.I. QUIMPER - Avenue de Kerademer - QUIMPER Cédex.....	X				X		
- C.C.I. DE BREST - 1 rue Parmentier - 29 268 - BREST Cédex.....	X				X		
- CHAMBRE D'AGRICULTURE - Z.I. Kerrivin - SAINT MARTIN DES CHAMPS	X					X	X
- COREM - Conférence Régionale des Métiers- QUIMPER.....	X						
- CHAMBRE D'AGRICULTURE - 5 allée Sully - QUIMPER.....	X						

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclu
(SUITE DU FINISTERE) =====							
- CHAMBRE DES METIERS - route de Cuzon - QUIMPER.....	X				X		
Autres associations et organismes							
- UNION DEPARTEMENTALE D'ANIMATION EN MIEU RURAL (FINISTERE) : 29 127 PLEUMODREN.....	X				X		
- C.I.D.F. (CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DE LA FEMME - 2 Quai Dupleix - 29 107 QUIMPER.....	X				X		
- DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINISTERE DES DROITS DE LA FEMME - 2 Quai Dupleix - QUIMPER.....	X				X		
- PLANNING FAMILIAL DE BREST - 10 rue Louis Pasteur -BREST.....	X						X
- COMITE DE DEFENSE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (CDCA) - BREST.....	X						
- CSF - DE BREST - route du Conquet - BREST.....	X				X		
- SEMEAB - Place Napoléon III - BREST.....	X				X		
- CENTRE D'information Economique de BREST - 1 avenue Foch - BREST.....	X					X	X
- S.E.M.E.A.B. - QUIMPER.....	X						

	Nature des contacts			Absence de réponse		réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite			Absence d'étude	informations transmises	
							retenues	exclue
ORGANISMES AYANT A VOCATION A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE OU A L'UN OU A L'AUTRE								
<u>Etablissements de formation de travailleurs sociaux ou de formation permanente</u>								
- ECOLE d'Educateurs spécialisés -BREST - Zac de Kergaradec - 15 rue Gaston Planté - 29 239 GOUESNOU.....	X						X	
- INSTITUT DE FORMATION AUX CARRIERES SOCIALES - Groupe Scolaire Langevin - BREST.....	X				X			
<u>Laboratoires et organismes ayant vocation d'études et de recherches</u>								
- CENTRE DE GERONTOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE 20 Avenue Le Gorgu - BREST.....	X						X	
<u>Ecoles, universités, centres de formation autres que de travailleurs sociaux</u>								
- FACULTE DES LETTRES - 20 Avenue Le Gorgu - BREST.....	X		X				X	

-123-

	Nature des contacts			Absence de réponse		réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite			Absence d'étude	informations transmises	
							retenues	exclue
(S U I T E)								
- UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE (PRESIDENCE) rue des Archives - BREST.....	X					X		
- CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE - 8 rue Harteloire - BREST.....	X					X		
- CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES - 92 rue Fruger - BREST.....	X					X		

LISTE DES CENTRES DE PRODUCTION

(COTES DU NORD)

=====

ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS

Administrations du secteur, sanitaire et social

- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE - 106 Boulevard Hoche - Saint BRIEUC.....
- CAF - 53 Boulevard Clémenceau - ST BRIEUC.....
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (Service d'action sociale) - 33 rue Abbé Garnier - ST BRIEUC.....
- DDASS - COTES DU NORD - 1 rue du Parc - 22 021 SAINT BRIEUC.....

Municipalités et organismes ayant vocation de service public municipal

- Mairie de SAINT BRIEUC.....
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Mairie de St Briec - Place du Général de Gaulle SAINT BRIEUC.....

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS							
Administrations du secteur, sanitaire et social							
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE - 106 Boulevard Hoche - Saint BRIEUC.....	X	X		X		X	
- CAF - 53 Boulevard Clémenceau - ST BRIEUC.....	X		X				
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (Service d'action sociale) - 33 rue Abbé Garnier - ST BRIEUC.....	X				X		
- DDASS - COTES DU NORD - 1 rue du Parc - 22 021 SAINT BRIEUC.....	X	X		X			
Municipalités et organismes ayant vocation de service public municipal							
- Mairie de SAINT BRIEUC.....	X				X		
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Mairie de St Brieuc - Place du Général de Gaulle SAINT BRIEUC.....	X				X		

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclue
(SUITE DES COTES DU NORD) =====							
<u>Autres administrations</u>							
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE - 1 rue du Parc SAINT BRIEUC.....	X				X		
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE - Place Salvador Allende - Saint BRIEUC.....	X					X	
- COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION SPECIALE - 1 rue du Parc SAINT BRIEUC.....	X				X		
- Conseil général des Côtes du Nord - 9 place du Général de Gaulle - St BRIEUC.....	X						X
- SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS SAINT BRIEUC.....	X				X		
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES COTES DU NORD - SAINT BRIEUC...3 PLACE DU GENERAL DE GAULLE.....	X				X		

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises
						retenues
(SUITE DES COTES DU NORD) =====						
<u>ASSOCIATIONS</u>						
<u>Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social</u>						
- A.D.A.P.E.I. - DES COTES DU NORD - 31 rue de Brest - SAINT BRIEUC.....	X	X			X	
- CENTRE SOCIAL DU PLATEAU - 1 rue Mathurin Méheust - SAINT BRIEUC.....	X				X	
- SAUVEGARDE DE L'ENFANCE - Palais de Justice - SAINT BRIEUC.....	X				X	
<u>Associations et organismes à vocation de formation des populations spécifiques</u>						
- ASSOCIATION DU TREGOR POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE JEUNES - Centre Social - Ker-uhel à LANNION.....	X					X
- GRETA LANNION - Lycée Félix le Dantec - rue des Corbières LANNION.....	X	X			X	

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises retenues exclue
(SUITE DES COTES DU NORD) =====						
<u>Associations et organismes à vocation économique</u>						
- C.C.I. - COTES DU NORD - 1 rue Guernesey - St BRIEUC.....	X					X
- COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE ET DE PRODUCTION (CDN) - Place du Général de Gaulle (Préfecture) - St BRIEUC.....	X				X	
- Chambre d'agriculture des Côtes du Nord - 22 190 PLERIN.....	X					X
<u>Autres associations et organismes</u>						
- ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE - 30 rue Brizeux 22 000 SAINT BRIEUC.....	X					X
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES COTES DU NORD - SAINT BRIEUC.....	X				X	
- CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DE LA FEMME - 20 rue Notre Dame - SAINT-BRIEUC.....	X				X	
- C.S.F. - 28 Boulevard Hérault - SAINT BRIEUC.....	X				X	
- Fonds itinérant de documentation et d'animation des Côtes du Nord - 18 rue Abbé Vallée - St BRIEUC.....	X				X	
- Centre d'études et d'action sociales - 18 rue Abbé Vallée SAINT BRIEUC.....	X		X			X

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée	
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises retenues exclue
(S U I T E) =====						
- Délégation Départementale du ministère des droits de la femme - Place du Général de Gaulle - Saint BRIEUC.....	X					
- SEMAEB - 26 rue Guy Ropartz - SAINT BRIEUC.....	X				X	
<u>ORGANISMES AVANT A VOCATION A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE OU OU A L'UN OU A L'AUTRE</u>						
<u>Etablissements de formation de travailleurs sociaux</u>						
- Institut de formation de personnel éducatif - 12 rue Vau Meno - St BRIEUC.....	X		X			X

CENTRE DE PRODUCTION

MORBIHAN

	Nature des contacts			Absence de réponse	réponse apportée		
	Télép.	Lettres Circulaire	visite		Absence d'étude	informations transmises	
						retenues	exclues
VANNES							
ASSOCIATIONS							
Autres associations et organismes							
- U.D.A.F. - 47 rue Ferdinand Le Dressay 56 002 VANNES Cédex.....	X					X	

CENTRES DE PRODUCTION

ET LEURS PRODUCTIONS

Certains travaux indiqués à l'actif d'un organisme ont pu être signalés par d'autres que lui-même. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine n'a ainsi pas répondu à l'enquête mais nous avons relevé une de ses productions aux archives d'Ille-et-Vilaine.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES

Administrations et service publics.

Administrations du secteur sanitaire et social.

C.A.F.

- François-Xavier Merrien "Attitudes et opinions des familles à l'égard des centres de loisirs pour enfants" rapport intermédiaire, avril 81, Service Education Permanente, Université Rennes I, CAF Ille-et-Vilaine avec le concours de la CNAF.
- Enfances Urbaines - Usages et significations sociales des terrains d'aventure, 2 tomes, Hubert Chardonnet, Jean-Manuel de Queiroz avec la participation de Monique Laigneau, LARES, pour le compte de la CAF d'Ille-et-Vilaine, novembre 82.
- Revue de la CAF.

Mutualité Sociale Agricole.

- Les besoins sociaux des salariés agricoles d'Ille-et-Vilaine, en collaboration avec la INSERM et la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, 1979.
- Les besoins sociaux des agriculteurs en Ille-et-Vilaine, en collaboration avec l'INSERM. LA Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, mai 80.

ASSEDIC de Bretagne.

Bulletin : l'emploi salarié en Bretagne.

DRASS.

- La planification des équipements d'hébergement pour personnes âgées en région Bretagne. Bernadette L'Huiller - Inspecteur Stagiaire des Affaires S. et S. - J. Spinger, Maître de Stage, 1982.
- Assises régionales des retraites et personnes âgées, 1983. Région Bretagne - DRASS - présentation de Yvonne Guyot, déléguée régional aux retraités et personnes âgées.

CPAM - Ile-et-Vilaine.

- Enquête d'opinion auprès des assurés sociaux d'Ile-et-Vilaine. septembre 80 (versé aux archives d'Ile-et-Vilaine).

Délégation Régionale de l'Education Surveillée

- Programmation des équipements d'Education surveillée 1981 à 1985 Région Bretagne et Pays de Loire. Délégation Régionale de Bretagne - CREAI, 1980, 60 pages environ.
- Assises Régionales de l'Education surveillée, juin 82. 2 documents (un document préparatoire de 40 pages et un document bilan de 86 pages) Délégation Régionale de Bretagne - CREAI, 82.

Municipalité et association ayant vocation de service public municipal.

Ville de Rennes - C.C.A.S.

- Rencontre locale - Préparation des Assises Nationales des retraites et personnes âgées, 15 janvier 83, 178 pages.
- Le logement des personnes âgées, janvier 83.
- Note sur le problème du logement - statistiques au 10/10/80, 21 pages.

Ville de Rennes.

- Répercussions du conventionnement sur la population de la cité Mil-len. Annie Cochet, 1980 LARES.

O.S.C.R.

- Evaluation de l'expérience d'organisation de la recherche et des études en Sciences sociales à Rennes. J.C. Riou, novembre 82, 36 pages + annexes. OSCR - Ministère de la Culture Service Etudes et Recherches voir photocopie des annexes.
- La collaboration entre l'Université de Haute-Bretagne et les interlocuteurs sociaux en matière d'études et d'animation. Des points de repère. Juillet 83, 10 pages.
- Journées de la formation professionnelle et de la promotion sociale, 26 et 27 novembre 82.

- Revue "O.S.C.R.I." à parution mensuelle. Des dossiers d'information sont constitués lors de manifestations spécifiques.

APRAS - (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale), 4 cours des Alliés.

- Entre l'école et la famille : le temps libre des adolescents exemple d'un quartier de la zup Sud de Rennes et définition d'un équipement. GRESS (Groupe de Recherche en Sciences Sociales - Université de Rennes I, APRAS, 81, 170 pages.
- Les dettes de loyer à Rennes, mars 81, doc. ronéoté, 90 pages.

AUDIAR.

publications : "Les cahiers de l'Agence", "l'observatoire du logement de la région rennais".

- Quelques opinions de ménages habitant le péri-urbain, LARES - AUDIAR, juin 79.
- L'accès à l'habitat des populations en difficulté, bilan diagnostic et propositions d'action, LARES, Ville de Rennes, district urbain de l'agglomération rennais, Ministère de l'urbanisme et du logement, Ministère de la solidarité Nationale, déc. 82.
- Le logement locatif social dans le district de Rennes, juin 82.

CESPAR.

dossiers : "Vivre et travailler au pays" n° hors série, oct. 81
 "L'emploi et la crise dans le pays de Rennes de 1974 à 1980"
 (7 numéros des Cahiers du CESPAR entre 1978 et 1980).

- Les cahiers du CESPAR.

Autres administrations.

Etablissement public régional.

Etudes réalisées avec la participation financière de l'EPR :

- Etude préalable à la création d'une entreprise-école. Centre d'Etudes et de réalisations pour l'éducation permanente (CEREP). 1978.

- Etude préalable à la mise en place de l'action d'animation - développement dans le pays de Fougères - 1980.
- Le secteur associatif en faveur des handicapés mentaux. Francis Tapon, bourse de 3ème cycle, Université de Haute-Bretagne, 81.
- Liste des contrats de pays.

Préfecture de Région.

- La mise en place et le fonctionnement du dispositif d'accueil des jeunes 16-18 ans en Bretagne, équipe interuniversitaire d'observation et d'évaluation du dispositif 16-18. L. Bauter, A. Cariou, C. Etourneau, P. Lechaux, J. Morin, Service Formation Continue Rennes I, Préfecture de Région Bretagne, avril 83. 93 pages + annexes.

Associations.

Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social.

Centre provisoire d'hébergement de réfugiés de Rennes.

"Foyer Guy Houist : une étape vers l'insertion" Luc Mainguy, directeur du Foyer Guy Houist.

Union Régionale des Foyers de Jeunes travailleurs.

- Etude régionale pour une meilleure maîtrise de la gestion des F.J.T. Commission Socio-économique de l'U.R.J.T. de la Région Bretagne, 1983, 40 pages.

APF - Délégation d'Ille-et-Vilaine.

- 31e Commission technique - service social APF. Les personnes handicapées de plus de 50 ans. Synthèse générale, janvier 82, 40 pages.
- 33e Commission technique. Les aides techniques - Région ouest (les réunions ont eu lieu à Vannes les 10 et 11 mars 83). 56 pages.

- Assises départementales de la C.O.T.O.R.E.P. d'Ille-et-Vilaine 8 et 10 juin 83. La COTOREP instrument de réadaptation; Synthèse du groupe de travail des associations de personnes handicapées par B. Figarol.
- Enquête d'opinion sur la COTOREP. Service Social spécialisé, mai-juin 83.
- Réinsertion par le travail. Christophe Ogier, Mémoire, licence AES, Université de Haute-Bretagne, 40 pages environ, 1983, avec la collaboration de l'APF.
- Le Spina bifida. Catherine Georgeault, mémoire élève infirmière, 2ème année, 1983, 50 pages environ avec la collaboration de l'APF.

Association Mijal da Nevez.

Travaux du Dr du Couédic, à l'initiative de la création de l'association (voir liste des travaux du Dr du Couédic).

Association pour l'Action Sociale et Educative (APASE).

- Rapports d'activité annuels d'une vingtaine de pages - Un thème de réflexion privilégié est abordé chaque fois.
- Françoise Le Jolly "Etude de population sur les familles sous tutelle depuis 1973", mémoire de maîtrise AES 1983, Université de Haute-Bretagne.

ANEJI - Bretagne Délégation Régionale - Les Deux Monts à Orgères.

- Des lieux pour vivre. Grandes structures, petites structures : pour quelles populations avec quels moyens ? Journées régionales de l'ANEJI du 28 mars et 29 avril 82, compte-rendu de Jacques Lebraton publié dans Liaisons ANEJI informations, décembre 82.
- Recherche sur l'action éducative en milieu ouvert et la place des usagers. Délégation régionale Bretagne les deux Monts à Orgères, déc. 83.

Association pour la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

- Formation et évolution d'un groupe d'ilots infra-HLM. Le réseau de relogement social de Belleville à Rennes, LARES. La Sauvegarde de l'Enfance, 1979.
- Les jeunes "du bas des tours" approche des modes de vie des adolescents sur 2 îlots de la Zup-Sud à Rennes, Dominique Boullier avec la collaboration de l'équipe de prévention de la Zup-Sud, LARES -Relais, Université de Haute-Bretagne, Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence d'Ille-et-Vilaine, décembre 82.
- Une expérience d'"entraide scolaire" à Rennes (différer l'échec ?), Dominique Boullier avec la collaboration de l'équipe de prévention de Cleunay et la participation de Jean de Queiroz et Louis Gruel, LARES - Relais, Université de Haute-Bretagne, Sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence d'Ille-et-Vilaine, novembre 82.

Centre Social des Champs Manceaux.

- M. Alain "De l'expulsion à l'exclusion". Maîtrise de Sciences Sociales appliquée au Travail Social, Université de Créteil, Octobre 81.

Centre d'orientation éducative médico-psychologique - 4 square des grisons - Rennes.

- L'accueil et la garde des enfants très jeunes gravement handicapés. Synthèse des travaux de 3 groupes de travail qui ont fonctionné depuis mai 81, 29 avril 82, 25 pages.

Foyer Adsao Revivre.

- Revue "Adsao Revivre - Les tertres Noirs" (103 numéros en janvier 83).

CREAI - Bretagne.

- Listes des études établie par le CREAI (en annexe).
- "Assises Régionales de l'Education Surveillée, juin 82". Délégation Régionale de l'éducation surveillée - CREAI, 86 pages.
- "Service informations documentation Bretagne" (4 à 5 publications par an).

Associations et organismes à vocation économique.

Chambre régionale d'agriculture.

- "Le travail des femmes en agriculture", décembre 82.

Observatoire économique de Bretagne.

- Revue trimestrielle régionale "octant".

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

- "Enquête sur le travail féminin en agriculture" étude portant sur l'Ille-et-Vilaine à partir d'un questionnaire élaboré par la Chambre régionale d'agriculture.

Autres Associations et organismes.

Confédération Syndicale du Cadre de Vie.

"Enquête sur la population d'adhérents de la CSCV", rapport d'étudiants de 2e année AES, 1982.

C.F.D.T.

- "Insertion professionnelle et sociale des jeunes". U.D.C.F.D.T. d'Ille-et-Vilaine, mai 82.
- "Campagne emplois-développement. Des propositions et des exigences pour les emplois et le développement en Ille-et-Vilaine", mai 81, 19 pages.

Association Bretagne, Alcool et Santé.

Voir liste bibliographique sur le thème de l'alcoolisme établie par Thierry Fillaud ainsi que celle diffusée par l'association lors du "colloque national recherche prévention de l'alcoolisme".

U.P.A.F. Ille-et-Vilaine.

- "Une suggestion pour un projet de réforme des prestations familiales", 1979.

I.D.A.R. - Ville de Rennes.

Vivre et vieillir à Rennes : document du colloque du 15 novembre 81.

U.F.C.S. (Union féminine Civique et Sociale).

- "Les femmes et la formation en Bretagne", 80.

CRIF - CIDF - 6 cours des Alliées - Rennes.

- Enquête sur les demandes de formation des femmes, 83.

Association rencontre et culture - Maison de quartier - Villejean.

- "Evaluation des besoins de formation de la population féminine de Villejean" enquête, Patrick Bauthemy, François Guyomar, Annie Grignon, Odile Gouré, mémoire AES, 1983, 38 pages. La Commission femme de l'association rencontre et culture est à l'initiative de ce travail.

Délégation régionale à la condition féminine.

- "Le travail féminin en Bretagne", déc. 78, 31 pages.
- rapport de synthèse du Colloque sur la "place des femmes dans l'économie régionale et la formation professionnelle" du 20 mars 83.

- ARIM. BRETAGNE. (voir liste jointe établie par l'ARIM).

Associations et organismes à vocation de formation des populations spécifiques.

Centre de promotion des artisans de Bretagne.

- "Formation des conjoints d'artisans", 1983, 12 pages.

Centre Régional A.F.P.A.

- "La régionalisation de l'AFPA", 7 mars 83, 5 pages.
- "L'AFPA et la région" 1er juillet 83, 3 pages + tableaux.
- "L'AFPA et l'évolution à moyen terme", 14 juin 83, 5 pages + 3 tableaux.
- "Avenir des sections préparatoires jeunes demandeurs d'emploi", 2 mars 83, 4 pages.

C.L.P.S.

- Action collective inter-équipement "pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes - bilan 79-80 pour un projet à long terme, bilan d'une expérience rennaise", 1981, 45 pages.

- Bruno Bordage - Groupe de Recherche en Sciences Sociales - Service Education permanente de l'Université de Rennes I - CLPS - Section Sociologie de l'Université de Haute-Bretagne "Préformation et promotion sociale : pour qui, pour quoi", juin 81, 60 pages.

- Action collective inter-équipement "Projet expérimental de formation alternée", 25 pages, mars 82.

- Bilan-action 82 de l'équipe pédagogique secteur adulte du CLPS, 30 pages.

- En collaboration avec l'APTEB "Un centre expérimental pour la promotion sociale et professionnelle des populations défavorisées", fin 82, 85 pages.

SAIO de Rennes, CEREQ, ONEVA.

Patrick Lechaux "l'insertion professionnelle en 77 des jeunes de la ZEAT, sortis en juin 1976 des niveaux de formation VI et V bis, 1981, 64 pages.

GRETA Avenir Jeunes Rennes.

- Patrick Paris - Stage insertion professionnelle à dominante métiers de la vente, 1978-79, GRETA de Rennes/Collège de Landry.

- Patrick Paris, Dominique Pannetier "Action jeunes-insertion socio-professionnelle" ouverture décembre 79. Académie de Rennes, GRETA Rennes, LEP Laennec-Robidou.

- Equipe pédagogique "Action E.S.T. année 79/80" Académie de Rennes, GRETA Rennes, LEP Laennec-Robidou, 41 pages.

- Equipe pédagogique "Action concertée éducation/santé/travail en faveur des jeunes défavorisés 1980-81" mai 81, 80 pages environ.

- Joseph Morfoisse "Découverte de la P3 - Action de Préformation et d'orientation pépinière d'idées" Lycée d'enseignement Professionnel Laennec-Robidou Boulevard Laennec, juin 81, 37 pages.

- Rapports annuels d'une centaine de pages chacun.

A.F.T.E.B.

- En collaboration avec le Foyer Guy Houist et l'ASTI "projet pour la mise en place à Rennes d'actions de pré-formation professionnelle pour les travailleurs migrants en Bretagne et dans l'Ouest", sept.80, 50 pages.
- En collaboration avec les associations étrangères, les équipements sociaux et l'ASTI : "Projet pour la mise en place à Rennes de cours et animations en langue d'origine" fin 80, 25 pages.
- "Réduction des retards et de l'échec scolaire, quelques propositions immédiates pour les enfants étrangers" fin 82, 11 pages.
- "Projet de formation sociale et professionnelle pour les femmes habitant la Zup Sud à Rennes", projet présenté par le CLPS, secteur migrants en collaborations avec les associations du quartier.

Organismes ayant à vocation à l'enseignement ou à la recherche ou à l'un ou à l'autre.

Etablissements de formation de travailleurs sociaux.

Ecole de Moniteurs-éducateurs de la Lande du Breil.

Voir liste des travaux d'élèves.

Collège coopératif de Bretagne.

Voir liste établie par le Collège Coopératif.

Ecole Nationale de la Santé Publique.

Voir listes établies par l'ENSP - Travaux des formateurs :

- Régis Lapauw "Changer...mais le pouvoir" Editions Epi, Paris, 1978. "Les enjeux de la direction des institutions sociales" Ed. Erès, Toulouse, oct. 83.
- Alain Jourdain "Baisse de fécondité et planification familiale à l'île de la réunion" thèse de 3e cycle UER Sciences-économiques 31.1.78, 281 pages.

- Marie-Thérèse Pierre, Alain Jourdain, Philippe Lecorps "L'interruption volontaire de grossesse" in La Revue Française des Affaires Sociales ; p. 7 à 54, avril-juin 81.
- Anne-Marie Policot - Section "Education pour la santé, planification familiale" - Projet d'éducation pour la santé - rapport d'activités "recherche-action sur la santé de l'enfant entre 2 et 6 ans à Vitré", février 83.
- François Karl Garber "L'étude des projets pédagogiques des institutions d'éducation spécialisée" Education permanente, Université de Rennes I, mémoire de maîtrise en S. S. appliquée au travail, 1983, 100 pages.

I.U.T. département Carrières Sociales.

Voir liste des mémoires.

Centre Régional de Formation de l'Education Surveillée Bretagne - Pays de Loire.

Voir liste des travaux établie par le Centre.

Laboratoires et organismes ayant vocation d'études et de recherches.

I.N.R.A. (Résumés des publications récentes - 1978 -)

- Jean-Louis Brangeon, Guenhaël Jegouzo, Bernard Roze "Etudes de la situation sociale des paysans". INRA, février 1976, 110 p. (épuisé).
- Guenhaël Jegouzo, Jean-Louis Brangeon "Célibat paysan et pauvreté". INRA SESR, 1974 6 p. Economie et statistique, n° 58, juil.-août 1974, p.p. 3-13.
- Guenhaël Jegouzo "De nouvelles conditions de renouvellement de la population paysanne". Economie et statistique, n° 61, novembre 1974, P.P. 21-28.
- Guenhaël Jegouzo, Jean-Louis Brangeon "Paupérisation en agriculture" Economie et statistique, n° 65, mars 1975, pp. 54-58.

- Guenhaël Jegouzo "Evolution de la démographie en milieu agricole" Guide Agricole Philips, édition 1977, pp. 157-167.
- Guenhaël Jegouzo, Bernard Roze "Avec qui se marient les paysans ?". INRA, mai 1977, 10 p.
- Rose Marie PAINVIN "Les groupements féminins de vulgarisation dans le développement agricole" ENSA. Rennes, 1976, 56 p.
- Jean-Claude Poupa "Force de travail paysanne et capital". Les classes sociales dans l'agriculture, INRA, Série Economie et Sociologie Rurales, septembre 1975.
- Jean-Claude Poupa "Les accidents du travail en agriculture - Les accidents du travail des salariés agricoles". INRA, version provisoire, juin 1976.
- Pierre Rainelli "La politique agricole communautaire contre l'économie paysanne". Reflets et perspectives de la vie économique, Bruxelles, Tome XIV, 1975. Problèmes économiques, n° 1460, 18 févr. 1976.
- Pierre Dauce "L'école en milieu rural". INRA et Fédération des D.D.E.N., 1977, 76 pages.
- Guenhaël Jegouzo, Jean-Louis Brangeon "Les paysans et l'école". Editions Cujas, Paris, 1976, 296 pages.
- Pierre Dauce, Bernard Roze "Le retard de la préscolarisation dans les campagnes". INRA, 1975, 156 pages.
- Yves Lambert "L'affirmation et la différenciation sociales des paysans d'une région de l'Ouest ; le rôle de la J.A.C." INRA, Station d'Economie Rurale, Rennes, 1975, 83 pages.
"Action catholique et développement agricole" Communication au Colloque d'Etcharry, juin 1977, 8 pages.
"Expériences d'animation rurale. Le secteur d'ancenis". Etudes Rurales, 1977, 65, janvier-mars, pp. 139- 146.
- Yves Lambert "Les agriculteurs et l'église catholique". INRA, Station d'Economie Rurale, Rennes, septembre 1977, 18 pages.

- Paul Houée "Quel avenir pour les ruraux". Paris. Editions Ouvrières, 1974, 248 pages.
 - Paul Houée "Approches du développement micro-régional". Paris, APCA, mai 1976, doc. ronéo, 100 pages.
 - Yves Lambert, Marie-Anne Bremaud "La petite ville, la grosse coopérative et la petite région". INRA, Station d'Economie Rurale, Rennes, novembre 1977, 15 pages.
- (Résumés des publications récentes - 1982 -)
- Guenhaël Jegouzo, Jean-Louis Brangeon, Jean-Claude Poupa, Bernard Roze "Travail et santé des agriculteurs et agricultrices (une étude exploratoire en zone d'élevage)". INRA-ESR, mars 1980, 229 pages.
 - Guenhaël Jegouzo "Agriculture et conditions de travail : quelques aspects". Lettre d'information de l'ANACT, n° 53, juin 1981, 8 p.
 - Guenhaël Jegouzo "Une durée du travail souvent excessive en agriculture". Economie Rurale, sept.-oct. 1981, n° 145, pp. 38-47.
 - Guenhaël Jegouzo "Quelles sont les atteintes du travail agricole à la santé ?". Economie Rurale, nov.-déc. 1981? N° 146, pp. 37- 42.
 - Jean-Louis Brangeon "Les transferts sociaux nets en agriculture". INRA-ESR, Rennes déc. 1981, 12 pages. (à paraître dans Economie Rurale).
 - Guenhaël Jegouzo "L'hérédité sociale en agriculture : l'origine sociale des petits paysans". Exposé à la SFER, avril 1982, 19 p.
 - Pierre Dauce "La population rurale et agricole dans l'Ouest de la France, évolution récente et perspectives à moyen terme". INRA-ESR, et UMSAO, fév.-mars 1981, 38 p. ronéo, document de travail.
 - Yves Lambert (avec la collaboration de Bremaud M.A.) "LIMERZEL, quatre vingts ans de catholicisme dans une commune du Morbihan". TUD HA BRO, n° 7, 1981, pp. 71-131.

- Yves Lambert (avec la collaboration de Bremaud M.A.), "limerzel, quatre vingts ans de catholicisme en Bretagne". Cahiers de l'observation du changement social, vol. IV, CNRS, 1982, pp.7-87.
- Yves Lambert "Catholicisme et politique dans l'Ouest rural, changements et permanences". NOROIS, n° 112, Poitiers, oct.-déc. 1981, pp. 529-544.
- Yves Lambert (avec la collaboration de Bremaud M.A.) "Catholicisme et société dans l'Ouest, cartes et statistiques" t.1 le XX^e siècle, INRA, CNRS, 1980, 73 p.
- Rose Marie Painvin, Berlan M. "Les agricultrices en France - Etude statistique". INRA-ENSAR, mars 1979, 132 pages + annexes.
- Rose Marie Painvin, Berlan M. (avec la collaboration de M. Th. DENTZER, FNGEDA) "Conditions de vie et de travail des femmes dans les exploitations agricoles en France". INRA-ENSA, oct. 80, 123 p. + tableaux et 40 p. annexes (diffusion CRRSER, Rennes).
- Rose Marie Painvin, Berlan M. "Division du travail et rôle des femmes dans l'agriculture française". In Femmes et multinationales de A. Michel ACCT, Karthala, 1991, pp. 171-187.
- Rose Marie Painvin, Berlan M. "Evolution des rôles féminins dans l'agriculture face aux changements de la société rurale". In dossier des X^{èmes} journées d'étude : Aménagement et nature : "Qualité de vie, conditions nouvelles, décentralisation dans l'espace rural", oct. 1981, 14 p. Ronéo.
- Rose Marie Painvin, Berlan M. "Imbrication des activités agricole et domestique des agricultrices de communautés rurales différenciées : répercussion sur leur rôle éducatif", à paraître dans les actes du colloque UNICEF "Habitat et environnement des enfants en milieu rural", avril 1982, 9 p. ronéo.
- Rose Marie Painvin, Berlan M. (avec la collaboration de M. Th. DENTZER, FNGEDA) "Les agricultrices françaises à la recherche de leur identité professionnelle". Communication au symposium international sur "les agricultrices européennes et le changement social" BONN - avril 1982, 10 p. ronéo.

- Rose Marie Painvin, Berlan M. "Budget-temps de travail de femmes mariées dans les exploitations agricoles de six pays européens". ENSA Rennes, INRA/CERS Aix, mars 1982, 50 p. (rédaction provisoire).

Comité Consultatif Régional de Promotion de la Santé.

Voir liste des projets retenus.

C.E.R.U.R. (Centre d'Etudes et de Recherches Urbaines et Rurales).

Voir liste des études réalisées par le C.E.R.U.R.

L.A.R.E.S.

Voir liste des études.

C.R.E.F.E.

- "La pauvreté à Rennes lors de l'année 1981" publication prévue fin 83 dans les Cahiers Economiques.

- "Les causes et les remèdes spécifiques de la crise de l'emploi en Bretagne" (Table ronde organisée en 78 par le CREFE). Revue "Cahiers Economiques de Bretagne".

- "Le 1^{er} emploi des jeunes sans qualification. Les résultats d'une enquête d'insertion en Bretagne". N° 4, 1980.

G.R.E.S.S. (Groupe de Recherche en Sciences Sociales de l'Université de Rennes I).

- Attitudes et opinions des familles à l'égard des Centres de loisir pour enfants. Rapport intermédiaire, E. Merrien, CAF Ille-et-Vilaine, CNAF, avril 81, 118 pages.

- Préformation et promotion sociale. Pour qui ? Pour quoi ? Bruno Bordage, Groupe de Recherche en Sciences Sociales, Section Sociologie de l'Université de Haute-Bretagne, juin 81, 60 pages.

- Entre l'école et la famille : les temps libres des adolescents, exemple d'un quartier de la Sup-Sud de Rennes et définition d'un équipement. Groupe de Recherche en Sciences Sociales de l'Université de Rennes I, APRAS, 81, 170 p.

- Pratiques de loisir et de temps libre des familles populaires du quartier dit des Agenêts, Jacques Roussel, 1982, 98 pages.
- Comportement d'enfants de classes maternelles au cours de 6 pièces de théâtre, avec le théâtre du point du jour. S. Favier, J.C. Daucet, A. Cariou à paraître septembre 83, 100 pages environ.
- La mise en place et le fonctionnement du dispositif d'accueil des jeunes 16-18 ans en Bretagne, équipe interuniversitaire d'observation et d'évaluation du dispositif 16-18. L. Bauter, A. Cariou, C. Etourneau, P. Lechaux, J. Morin, Service Formation Continue Rennes I, Préfecture de Région Bretagne, avril 83, 93 p. + annexes.
- "Entre l'école et le travail : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Kerangoff" pour le compte de la Ville de Brest, juillet 83, 72 pages.

S.R.E.S.P. (Groupe de Recherches et d'Etudes sur les systèmes productif) - Université de Rennes I - UER de Sciences Economiques.

- Jean-Jacques Lerossier "La politique sociale en France en longue période", mémoire de D.E.A., juin 79.
- Jean-Jacques Lerossier et Maurice Baslé "Les premières lois sociales" étude publiée dans la Revue Française des Affaires Sociales, n° 1, 1981.
- Jacqueline Guéguen et Maurice Baslé "La politique sociale : histoire, enjeux et crise" Hatier, 1981.

Ecoles et Universités, Centres de formation autres que de travailleurs sociaux.

Université de Haute-Bretagne - UER Psycho-Sociologie.

- "Le problème du logement des jeunes de 18 à 25 ans à Rennes" pré-enquête, Claude Hays, Joanny Allembert, Michel Senechal, Marie-Paule Guillard, 1982, 53 pages.

- Jacques Stanc "La soupe populaire et les sous-prolétaires dans la ville de Rennes" mémoire 1ère année, 1981, 50 pages environ.

Université de Haute-Bretagne - UER des Sciences et Techniques.

Voir liste établies par l'UER des Sciences et Techniques.

Université de Haute-Bretagne.

- Michel Renault "Evolution et problèmes de l'habitat populaire", thèse de 3è cycle, oct. 82, 4 tomes, 2112 pages.
- "Le problème de la réhabilitation à Rennes", juin 79, UER de géographie.

UER de Médecine.

- Brigitte Gendre "Le devenir des grands handicapés physiques adultes après leur sortie de l'hôpital", thèse, 11 avril 80.

UER des Sciences Juridiques - Université de Rennes I. - DEA Etudes Politiques.

- Marylène Bergeray et Véronique Pinson-Ramin "Marginalité sociale et perceptions politiques", déc. 81.
- Mohamed Bousfima "L'émigration marocaine en France - situation sociale et politique", 20 déc. 82.

Université de Rennes I - UER Sciences Economiques.

- Denis Baugé "Pauvreté et Aide Sociale Départementale en France" thèse, 81, 3è cycle.

Université de Rennes I - UER des Sciences Juridiques.

- A. Junter - Loiseau "La condition juridique de la femme au travail" thèse d'Etat, 1981.
- A. Junter - Loiseau "Réflexions sur la formation professionnelle des femmes à la recherche d'un travail" article publié dans Droit Social, nov. 79.

U.P.A. (Unité Pédagogique d'Architecture) - 34, rue Hoche.

Mémoires de fin d'étude ayant un rapport avec le thème des politiques sociales.

Année 1978.

- Jean-Luc Doucet "Le logement social : éléments d'analyse", 200 P. ill. 30 cm.
- Jean-Claude Doucet "Réhabilitation des grands ensembles", 125 p.
- Y. Baron, H. L'Hyver "L'évolution de l'habitat rural dans la région du Méné".
- Hélène Leroy-Guillou "Mieux vivre dans les HLM : de l'uniformité à la diversité".

Année 1979.

- Françoise Bevan-Le Margüeresse "Intégration d'habitat en milieu rural".
- Y. Baron - H. L'Hyver "Lotissement et aménagement de communes rurales en Centre Bretagne", 219 pages.

Année 1980.

- Ali Asghar Adibi "prolongement d'un quartier à Rennes".
- Norbert Borsa "Espaces extérieurs, espaces de transition : étude de leur traitement dans les nouveaux quartiers de maisons individuelles".
- Martine Chalain "Habiter, c'est vivre".
- V. Sandreau "Travaux du terrain dit du "champ dolent"", 20 p.

Année 1981.

- Bernard Menguy "Habitat : produit et usage".
- Omar Mouline "Fés : restructuration d'un marché", 62 p.
- Marie-Christine Briel "Un exemple de réhabilitation en milieu rural".

- Yann Chaussavoine "Aménagement de la rue Saint-Malo à Rennes", 124 pages.
- Jacques Cherteau et Bernard Leopold "La brasserie Kerinau à Brest".
- Annie Bras-Denis "Rostrenen en quête d'urbanité".

Année 1982.

- P. Balcon "Etude de réaménagement d'un quartier à Pontivy : le quartier de Trelou", 56 pages.

Université de Rennes I - Service Education Permanente.

- Voir liste des travaux des étudiants préparant la licence et la maîtrise en Sciences Sociales Appliquées au Travail.
- Voir travaux du GRESS.

REDON.

Associations et organismes à vocation des populations spécifiques.

Autres associations et organismes.

I.P.F.O.P. (Institut Pour la Formation des Ouvriers, Paysans).

- "Etude sur les besoins en formation dans le pays de Redon" Ministère de la formation professionnelle - Fonds Social Européen , juillet 83.

Comité de Coordination pour l'aménagement des Pays de Vilaine - Redon.

- Pays de Redon et de Vilaine, 9e plan, propositions "Le premier équilibre à rétablir est celui de l'emploi" en collaboration, en préparation, 100 pages environ.

SAINT-MALO.

Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social.

Association Le Goeland - Saint-Malo.

- Rapports annuels d'activités (25-30 pages chacun). Chaque année, fin juin, bilan, orientations concernant le service de Prévention spécialisées, le service hébergement - dépannage.
- "Les besoins de la population : besoins reconstruits et alibi politique" (de la mise en place d'un équipement socio-culturel dans un quartier populaire...) Pierre Houël, juin 81. Diplôme de maîtrise en Sciences Sociales Appliquées au travail, Université de Nantes.
- "Projet de création à Saint-Malo d'une structure d'accueil et d'hébergement pour adultes handicapés socialement", juin 1979, 18 pages.
- "Service hébergement-dépanage : bilan programme 1983" 24 pages + annexes.

x x

x

MORBIHAN.

VANNES.

Associations et organismes divers.

Union Départementale des associations familiales du Morbihan - Vannes.

- Les temps libres des enfants du Morbihan, 1979, 2 tomes, 50 pages chacun environ.
- Ecole et services para-scolaires, 1980, 71 pages.

x x

x

COTES DU NORD

SAINT-BRIEUC

Administrations du secteur sanitaire et social.

CAF des Côtes du Nord.

- Première analyse des interviews réalisées auprès des familles. juin 1982, 28 p.
- Recherche action place Victor Segalen. Mairie de Saint-Brieuc/CAF, mai 1982.

Municipalités et associations ayant vocation de service public municipal.

SEMAEB - Saint-Brieuc.

- Prédiagnostic sur les grands ensembles H.L.M. de Lannion. novembre 1982, 17 p.

Autres administrations.

Conseil général des Côtes du Nord.

- Table ronde sur les handicapés. Rapports des groupes de travail, février 1982.

Direction Départementale du Travail et de la main-d'oeuvre.

- Les emplois d'initiative locale dans le département des Côtes du Nord. Mlle Devant, rapport de stage, 82-83.

Délégation Départementale du Ministre des droits de la femme - Saint-Brieuc.

- Femmes emploi formation; groupe femme de Saint-Brieuc, en cours d'achèvement.
- La qualification professionnelle des femmes au chômage répertoriées à l'ANPE de Saint-Brieuc. Danièle Bousquet, octobre 1982.

Associations et organismes à vocation économique.

Chambre d'agriculture des Côtes du Nord.

- Le travail des femmes en agriculture. Service d'Etudes Economiques de la Chambre d'agriculture des Côtes du Nord, août 1982.
- Mieux connaître les actifs agricoles pour mieux préparer l'avenir. Service d'Etudes Economiques de la Chambre d'agriculture des Côtes du Nord, novembre 1979.

Autres associations et organismes.

Association pour l'environnement pédagogique - Saint-Brieuc.

- Etude de besoins et propositions d'équipements pour les personnes âgées de la rive droite. 1982.

Centre d'étude et d'action sociales.

- revue trimestrielle "contact"/parution trimestrielle, depuis 1974 (25 numéros au printemps 83).
- Difficultés scolaires et milieu rural. D.D.A., novembre 1977.
- Vieillir en Angleterre. Septembre 1978.
- Vieillir en Norvège. Christian Coursimault, décembre 1979.
- Motivation des personnes âgées désirant entrer en établissement, en cours de publication.

Association du Trégor - Saint-Brieuc.

- Rapport d'activité sur le fonctionnement des cinq PAIO des Côtes du Nord par Patrick Erhel, Dinan, le 16 mars 1983, 18 p.

x

x

x

FINISTERE

BREST

Municipalités et associations ayant vocation de service public municipal.

Ville de Brest.

- Entre l'école et le travail : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de Kerangoff. Groupe de Recherches en Sciences Sociales (GRESS) Université Rennes I, juillet 83, 72 p.

Centre Communal d'Action Sociale de Brest.

- Etude pour la programmation d'un équipement plurifonctionnel pour personnes âgées à Recouvrance. (Ville de Brest). Atelier Multidisciplinaire Urbanisme et Environnement, 43 pages, 1983.
- 3ème âge...personnes âgées...retraités...maintien à domicile... participation... Association pour l'environnement pédagogique, 1982, 48 pages.

A.U.C.U.B.E. (Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Brest et des Environs).

- Pontanezen, synthèse d'étude., Ville de Brest, avril 1982, 64 pages.

Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social.

Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Finistère - Brest.

Photocopie du courrier de Monsieur Calvez.

Associations et organismes à vocation économique.

Chambre d'agriculture du Finistère.

- Evolution de la protection sociale agricole, 1978.

- Revenus et conditions de vie des salariés agricoles, 1978.
- Le statut de l'épouse co-exploitante. 1978.
- Réflexions et propositions de la Commission formation professionnelle et promotion sociale, 1979.

Autres associations et organismes.

AFPA de Brest.

- Stage "préparation à la ré-insertion professionnelle - licenciés économiques", 18 janvier 1982.
- Stage "Sensibilisation à la vie professionnelle", du 1er au 26 mars 82.
- "Stage de préformation - orientation approfondie - travailleurs handicapés adultes" du 19 avril au 16 juillet 82.

Planing Familial - Brest.

- Le livre noir de l'avortement en Bretagne. 1979, en collaboration avec les Planings familiaux de la Région Bretagne.
- Le travail féminin dans le Finistère. 1982, avec le Planing Familial de Quimper.

Etablissements de formation de travailleurs sociaux.

Ecole d'éducateurs spécialisés de Brest
(voir liste des travaux)

Ecoles, Universités, Centres de formation autres que de travailleurs sociaux.

Université de Bretagne occidentale - Faculté des lettres.

Thèmes des rapports de stage des étudiants en AES ayant trait aux politiques sociales (cités par Simone PENNEC) :

- année 1982 : - Le service de soins à domicile de Landivisiau.
- Etude de la mise en place d'un service de repas à domicile par l'association d'aide en milieu rural dans le Finistère.

- année 1983 : - Les pupilles de l'état.
- Les recueillis temporaires.
- La politique vieillesse de la M.S.A.
- Le centre social de Pont Labbé à la croisée des chemins.
- Les longs séjours de l'hôpital de Quimper.

Université de Bretagne occidentale - Centre de gérontologie - Service Formation Continue.

Voir en annexes l'"état des recherches de gérontologie en Bretagne" de Simone PENNEC.

- Revue du centre de gérontologie "centre de gérontologie, bulletin d'information", 3 numéros à ce jour.
- Synthèse régionale de Bretagne des assises nationales des personnes âgées de mars 83.

Faculté de droit et de Sciences Economiques - Brest.

- Etude sur l'adéquation formation-emploi des jeunes de 16 à 25 ans de Brest et dans le Finistère, septembre 1983, étude faite en liaison avec la Mission locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

QUIMPER

Municipalités et associations ayant vocation de service public municipal.

Ville de Quimper.

- Insertion du Braden dans le quartier. SEMAEB, 82, 22 pages + annexes.
- Quartier de Kermoysan, proposition d'action. SEMAEB, 82, 13 pages.

Voir la liste complémentaire établie par la ville de Quimper.

Administrations du secteur sanitaire et social.

C.A.F. Quimper.

Voir liste des travaux.

MORLAIX

Associations et organismes publics ou privés du secteur du travail social.

Association "Les Genêts d'Or" - Morlaix.

- Rapport sur l'accueil des grands handicapés dans notre association, mai-juin 1980, 30 pages + annexes.
- Etude inter-associative des besoins en matière d'équipements pour personnes adultes handicapées mentales - 1982-1987, en collaboration, 26 pages.
- Le projet associatif voté par l'Assemblée Générale de 1981, 35 pages.
- Le fonctionnement permanent dans nos établissements d'adultes, 1982, 14 pages.
- Rapport du groupe de travail sur 7 années d'accompagnement des adultes en U.V.E., janvier/mars 82, 30 pages environ.
- Projet pédagogique des secteurs enfance et adulte.
- Compte rendu synthèse du mini colloque sur le sport, 11 mars 83, 35 pages environ.
- Rapports d'activité et financier. (70 pages environ).
- L'accompagnement des hommes et des femmes handicapés mentaux : conceptions, références, projets, 14 février 83, 28 pages.

x.

x

x